

vivre à **PLOEMEL**



Ça bouge au service jeunesse

À peine les cartables rangés que nous pensons déjà à la prochaine rentrée...

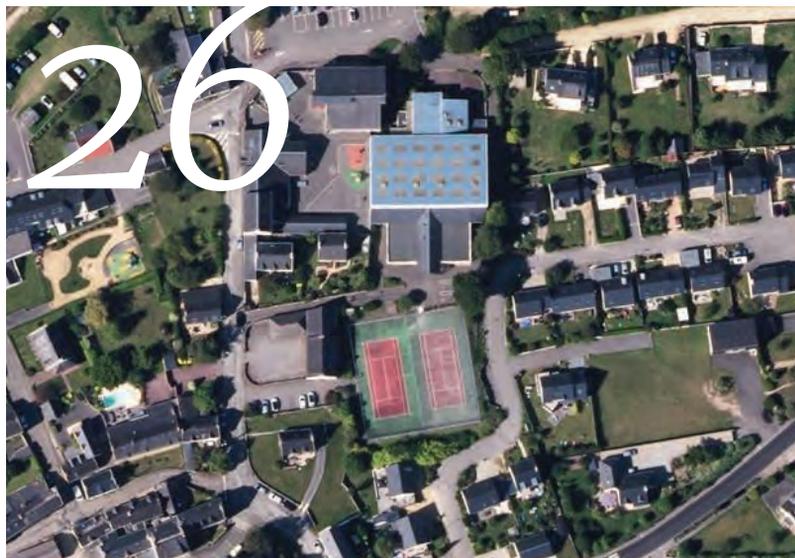
Ploemel 2030 : phase 4

Un nouveau pôle pour les associations, une nouvelle cantine... une ouverture à l'été 2024 !

Réhabilitation thermique

Des logements sociaux " La Pomme à cidre " et la " Maison du Trieur "

Sommaire



Conseil municipal	4
Expression de la minorité	10
Service à la population	11
Urbanisme	14
La police vous informe	15
CCAS	16
Services Techniques	20
Enfance Jeunesse	21
Finances	25



Comment utiliser son compost au jardin ?

100% gratuit et 100% naturel, le compost est un amendement idéal pour le jardinage.

Environnement	29
Culture/Com'	32
Retour en images	36
Vie scolaire	38
Vie associative	42
Culture bretonne	50
AQTA Interco'	52
Nouveaux commerces	53
Mon mémo	55

Dossier Ploemel 2030 : phase 4

Le conseil municipal du 27 mai a approuvé le lancement de la phase 4 du projet Ploemel 2030 : un nouveau pôle pour les associations, une nouvelle cantine scolaire pour une ouverture à l'été 2024

Vos élus à votre disposition sur rendez-vous uniquement



1

Jean-Luc Le Tallec
Maire



2

Muriel Granger
1^{ère} adjointe en charge de la culture, de la valorisation du patrimoine, de la communication et de l'événementiel



3

Claude Géronimi
2^{ème} adjoint en charge des finances et du dossier "Ploemel 2030"



4

Morgan Le Boulaire
3^{ème} adjointe en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse



5

Christian Bouilly
4^{ème} adjoint en charge du territoire, du cadre de vie, des travaux et de l'urbanisme



6

Sylvie Morvant
5^{ème} adjointe en charge des affaires sociales, de la santé et du CCAS



7

Christophe Le Falher
6^{ème} adjoint en charge de l'environnement et du développement durable



8

Martine Roy
Conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires



9

Léanick Le Port-Hellec
Conseillère municipale déléguée à l'intercommunalité



10

Éric Le Marec
Conseiller municipal délégué aux travaux



11

Louis Le Belz
Conseiller municipal délégué aux manifestations et aux associations

UN SUJET À PROPOSER ? UNE REMARQUE ? CONTACTEZ-NOUS SUR MAIRIE@PLOEMEL.FR

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Jean-Luc Le Tallec, Maire **RÉALISATION** : Muriel Granger, adjointe communication, Gwenaëlle Perez-Jan **CONCEPTION** : UC Création
IMPRESSION: Imprigraph IOV Arradon 02 97 40 87 87 **DÉPÔT LÉGAL**: n°0000 - 3^{ème} trimestre 2021 **TIRAGE**: 2000 exemplaires - Imprimé sur papier 100% recyclé - fabrication française **CRÉDITS PHOTOS** : commune de Ploemel, écoles, associations sauf mention contraire

Édito

En janvier, l'un de mes vœux les plus chers était que 2021 soit bien meilleure que 2020, année très impactée par la COVID 19 et ses répercussions sur notre vie. Malheureusement, cela n'a pas été le cas ; **la crise sanitaire** a continué à perturber notre existence avec :

- un quotidien au ralenti, toujours en travaillant, mais sans possibilité de se retrouver en famille ou entre amis, sans reprise totale de nos activités, qu'elles soient culturelles, sportives ou de loisirs et sans évènement rassembleur ;
- son lot de mauvaises nouvelles : une population fragilisée, en détresse psychologique face à ce climat anxiogène, un grand nombre de malades, jeunes et moins jeunes, hospitalisés ou pas, des personnes ou des groupes « contact » à isoler un bon moment et aussi, il faut bien l'avouer, beaucoup de décès.

Fort heureusement, il y a également de bonnes nouvelles comme un nombre croissant de guérisons et un élan vaccinal de plus en plus fort.

Même si ce virus reste imprévisible et ses mutations assez complexes, il nous faut positiver et regarder devant ! Nous ne devons pas, en ce début d'été, relâcher nos efforts car c'est ensemble que nous réussirons à vaincre cette terrible pandémie afin de retrouver, le plus vite possible, notre vie d'avant.

S'agissant de nos engagements sur la mandature, la collectivité poursuit le programme de développement qu'elle s'était fixée. Je tiens ici à vous dresser un bref aperçu de l'avancement de

certains projets structurants et de notre dernière réalisation : **l'extension et la restructuration de la médiathèque**, ouverte depuis le 4 mai dernier... Je vous invite, dès à présent, à venir découvrir ces nouveaux locaux fonctionnels, équipés de collections destinées à tous les publics. Retenez d'ores et déjà à votre agenda **le samedi 4 septembre prochain**, date à laquelle **j'inaugurerai ce bel espace culturel fait pour vous. J'aurai un très grand plaisir à vous y retrouver** (si le coronavirus nous laisse tranquille). Compte tenu de l'absence de festivités publiques depuis longtemps, **j'espère sincèrement que vous pourrez participer, nombreux, à cette manifestation de rentrée !**

En parallèle, **nous avançons sur les autres investissements à mener, dédiés au monde associatif et à nos jeunes (petite enfance, écoles, cantines, périscolaire et loisirs...)**. C'est un vaste chantier d'infrastructures à bâtir et à aménager, qui demande une réflexion approfondie, intégrant tous les paramètres répertoriés à l'échéance 2030. Avant de déboucher sur des propositions affinées et calculées, **les grandes lignes de ce futur ensemble seront présentées courant juillet, prioritairement aux riverains impactés par ces nouvelles constructions et extensions.**

Un autre domaine, fondamental, provoque régulièrement bien des remous au niveau national : il s'agit de la **sécurité publique, conformément aux règles en vigueur et dans le respect des forces de l'ordre. Toutes les collectivités ont à**



Jean-Luc Le Tallec
Maire de Ploemel

cœur de garantir, sur leur territoire, la protection des personnes et des biens et de prévenir la délinquance. La municipalité a voulu s'inscrire dans cette démarche et a décidé, en partenariat avec la gendarmerie, d'œuvrer sur :

- le principe d'une participation citoyenne avec la nomination de citoyens référents par secteur : en attente de l'organisation d'une réunion de présentation dès que les protocoles sanitaires auront été suffisamment allégés ;
- et, dans un second temps, l'étude de la mise en place de la vidéo protection.

Je n'oublie pas non plus ce que la population ploémeloise souhaite voir se concrétiser assez vite en centre-bourg : **le projet d'un commerce alimentaire et celui d'une maison médicale pluridisciplinaire.** Je vous rassure tout de suite ; ces 2 dossiers sont sur la table, « bien au-dessus de la pile » et j'espère, comme vous, qu'ils aboutiront positivement, dans un avenir relativement proche.

Que vous dire d'autre en ce début d'été ? Simple de retrouver le plaisir du « bien vivre ensemble » à Ploemel et de passer une belle saison estivale, tout en continuant à prendre soin de vous et de vos proches !

Jean-Luc Le Tallec



Invitation

→ Jean-Luc Le Tallec, Maire de Ploemel et, le conseil municipal ont le plaisir de vous inviter à l'inauguration de la nouvelle médiathèque de Ploemel **le samedi 4 septembre 2021 à 10h30.**

Kouviadenn

Jean-Luc Le Tallec, Maer Pleñuer hag ar C'huzul-kêr zo laouen é pedin ac'hanoc'h da zigoridigezh Mediaoueg nevez Pleñuer d'ar Sadorn 4 a viz Gwengolo 2021 da 10e30

Extraits des séances du Conseil Municipal

Finances · Travaux · Affaires scolaires · Ressources humaines · Intercommunalité

21.01 CONSEIL MUNICIPAL DU
21 JANVIER 2021

AFFAIRES GÉNÉRALES

Signature de la charte de la langue bretonne (Charte Ya d'ar brezhoneg)

Décide de valider le niveau 1 de certification en retenant les actions suivantes :

- Panneaux bilingues aux entrées et sorties de la commune
- Éditorial breton dans le magazine municipal
- Réalisation d'une enquête avec l'Office public de la langue bretonne (OPLB) et les autorités éducatives auprès des parents de la commune afin de mesurer la demande sociale en matière d'enseignement bilingue
- Développer l'enseignement bilingue dans la commune (*élargir l'offre, la promouvoir sur les comptes des réseaux sociaux relevant de la mairie, indiquer le choix entre l'offre monolingue sur les dossiers d'inscription*)
- Plaques de rues bilingues lors du renouvellement de plaques, ou à l'occasion, des créations de voies (*vote systématique d'une délibération officialisant les formes bretonnes*)

Le délai de réalisation est fixé à 6 mois.

Décide d'autoriser le Maire à signer la charte Ya d'ar brezhoneg, avec l'office public de la langue bretonne et de valider le principe de poursuivre la démarche vers le niveau de certification 2. Décide de désigner Madame Muriel Granger, élue, et Madame Gwénaëlle Perez-Jan, agent, comme référentes chargées du suivi de l'application de la charte.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

RESSOURCES HUMAINES

Services techniques : gratification d'un stagiaire

Décide d'autoriser le Maire à verser une gratification pour un stagiaire dans le cadre de son enseignement scolaire école (Lycée Anne de Bretagne) pour un stage réalisé aux services techniques du 7 au 18 décembre 2020. Le montant est fixé à 150 euros brut pour la période susvisée. Les crédits seront inscrits au budget communal 2021.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

Bon à savoir

→ Retrouvez l'intégralité des séances du conseil municipal sur le site de la commune

→ www.ploemel.com



FINANCES**Réhabilitation des logements sociaux communaux - DSIL/DETR**

Décide de lancer le projet global de réhabilitation thermique et ses 2 ensembles et de solliciter une aide financière auprès des financeurs suivants :

- La communauté de communes AÛTA pour la rénovation thermique de logements sociaux
- Le Conseil Départemental du Morbihan pour la rénovation thermique de logements sociaux
- Solliciter une aide dans le cadre du futur partenariat EP-CI-Région au titre de la maîtrise de l'énergie
- Décide de solliciter auprès de l'État une aide au titre de la DETR et de la DSIL pour la rénovation thermique de logements à loyer maîtrisé en centre bourg, du plan France relance lors de la sortie de l'appel à projets fin janvier 2021 et tout autre organisme ou partenaire susceptible d'aider à la réhabilitation thermique de locatifs sociaux
- Décide de solliciter la récupération des certificats d'économies d'énergie et d'autoriser le Maire à signer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec SOLIHA Morbihan (3.2 % de l'opération) pour assister la collectivité sur les volets administratifs et financiers jusqu'à la livraison de ces programmes.
- Décide d'autoriser le Maire à lancer une consultation d'architectes, à signer tous contrats, les conventions, marchés, baux... à concourant à la réalisation de ces projets et d'adopter le plan de financement prévisionnel
→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

Travaux de rénovation énergétique à l'école publique - DSIL/DETR

Décide d'autoriser le Maire à déposer les dossiers de subvention auprès des financeurs État, Département, Région, ou tout autre financeur en vue de la réalisation de ce programme de travaux de rénovation énergétique des bâtiments scolaires de l'école publique du Groez Ven et d'adopter le plan de financement prévisionnel et de prévoir l'inscription des dépenses au budget de la Commune 2021.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

Travaux de mise en sécurité des services municipaux - DSIL/DETR

Décide d'autoriser le Maire à déposer les dossiers de subvention auprès des financeurs État, Département, ou tout autre financeur en vue de la réalisation de ce programme de travaux de mise en sécurisation et d'adopter le plan de financement prévisionnel et de prévoir l'inscription des dépenses au budget de la Commune 2021.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

18.02CONSEIL MUNICIPAL DU
18 FÉVRIER 2021**AFFAIRES GÉNÉRALES****Décoration des constructions publiques - 1% artistique**

Décide d'appliquer le 1% artistique au projet de construction de la médiathèque et de commander une réalisation artistique à Mélanie Busnel. Dans le cadre du projet de médiathèque, le 1% artistique s'élève à 11 500€ TTC. Décide d'autoriser le Maire à signer un contrat de prestations de services avec l'artiste. Les crédits seront prévus au budget de la Commune 2021.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

Mise en place de la participation citoyenne et de la vidéoprotection sur la Commune - Avis du conseil municipal

Décide de valider la mise en place de la participation citoyenne et d'autoriser le Maire à signer la convention avec la Préfecture et la Gendarmerie et de valider l'étude relative à la mise en place de la vidéoprotection.

→ *Délibération adoptée à la majorité des voix (3 abstentions : Primelle Lamballais, Anne Morille, Gurvan Métayer)*

FINANCES**Approbation des comptes de gestion 2020 - Commune (budget principal) et Lotissement CCAS (Budget annexe)**

Décide d'approuver le compte de gestion 2020 de la Commune et d'approuver le compte de gestion 2020 du budget lotissement tels qu'établis par le comptable public qui comportent 2 documents.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

Adoption des comptes administratifs 2020 - Commune (budget principal) et Lotissement CCAS (Budget annexe)

Décide d'adopter les comptes administratifs de la Commune et du budget lotissement - année 2020.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

AFFAIRES SCOLAIRES**Contrat d'association 2021 École Sainte Marie**

Décide d'autoriser le Maire à signer l'avenant N°23 à la convention du 02 avril 1998, fixant la prise en charge à la somme de 113.575€ pour les élèves des classes élémentaires et maternelles de l'école privée Ste Marie et à payer la dépense trimestriellement (terme à échoir). Un acompte a déjà été versé en janvier pour 27 000 € (*délibération 2020/92 du 17 décembre 2020. Les crédits sont inscrits sur l'article 6558 - Autres contributions obligatoires*)

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

... suite →

Organisation du temps scolaire Rentrée 2021

Décide de reconduire l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours (régime dérogatoire)

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

25.03

CONSEIL MUNICIPAL DU
25 MARS 2021

GOVERNANCE

Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission

Suite à la démission en date du 17 mars 2021 de Monsieur Gurvan Métayer pour raisons personnelles, le poste ainsi devenu vacant doit être pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de cette liste.

Monsieur Christian Fretté est le suivant sur la liste.

→ *Le Conseil Municipal prend acte de l'installation*

Modification de membres aux commissions municipales

Décide de modifier la composition de la commission « vie associative, sport et fêtes » et la commission Urbanisme, PLU, aménagement du territoire.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

TRAVAUX

Lancement de la phase 4 de Ploemel 2030

Décide de valider le phasage qui prend en compte une maîtrise du budget dans le temps et les priorités de reconstruction ainsi définies :

- Phase 4 : espace associatif, restaurant scolaire, espace enfance 0/10 ans
- Phase 5 : école primaire (à ce stade, l'option retenue n'est pas définie, à savoir reconstruction totale du groupe scolaire, ou partielle), espace jeunes 11/17 ans

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer un marché avec le programmiste CERUR pour une mission d'étude de programmation architecturale et d'accompagnement pour la consultation de la maîtrise d'œuvre pour la phase 4.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

RESSOURCES HUMAINES

Création du poste de conseiller numérique

Décide d'approuver que la Commune devienne structure accueillante d'un conseiller numérique, d'accepter le principe de mutualisation avec 3 autres Communes du territoire: Erdeven, Locmariaquer et Plouharnel. Des conventions de mises à disposition régleront les questions de répartition du temps de travail et les modalités financières et donne pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier et sa mise en œuvre, dans l'attente d'une réponse officielle de

l'ANCT (agence nationale de la cohésion des territoires).

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

Indemnisation des agents pour accomplissement de travaux supplémentaires lors de consultations électorales

Décide d'attribuer les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) ou l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE) au personnel ayant participé aux opérations électorales. Les agents non titulaires pourront percevoir les indemnités selon les mêmes conditions que les fonctionnaires. Les agents à temps complet percevront les IHTS selon le tarif des heures supplémentaires de dimanche, et éventuellement de nuit, correspondant à leur indice, et calculées selon les articles 7 et 8 du décret n°2002-60 précité. L'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE) sera versée selon les modalités et suivant les montants définis par le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 et l'arrêté du 27 février 1962 pour les agents relevant du cadre d'emploi d'attaché, filière administrative. Ces indemnités sont cumulables avec le RIFSEEP et sont versées autant de fois dans l'année que celle-ci comporte de jours d'élections. Conformément au décret n°91-875 du 6 septembre 1991, Monsieur le Maire fixera les attributions individuelles dans la limite des crédits inscrits et selon les modalités de calcul de l'IHTS et de l'I.F.C.E.

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document utile se rapportant à cette décision.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

Formation des élus pour l'année 2021

Décide de valider le plan de formation suivant :

- Formation avec l'ARIC sur la proposition susvisée pour un coût total de 3900 € soit 1950 € par session (groupe de 15 personnes)
- Formation pour l'adjointe aux affaires sociales sur l'analyse des besoins sociaux (organisation de 7 ateliers) pour un coût de 1 100 €

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

FINANCES

Affectation du résultat 2020 Budget Commune

Décide d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :

Excédent de fonctionnement

- Excédent de fonctionnement reporté : 350 000 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 763 174,58 €
- Excédent d'investissement : 401 559,72€ (*Solde reporté en recettes d'investissement sur la ligne budgétaire 001*)

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

Affectation du résultat 2020 Budget annexe Lotissement

Décide d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :

Excédent de fonctionnement :

- Excédent de fonctionnement reporté : 49 483,00€
- Déficit d'investissement : 11 564,00€ (*Solde reporté en*

dépenses d'investissement sur la ligne budgétaire 001)
→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

Vote des taux d'imposition - Année 2021

Décide de maintenir pour 2021 les taux d'imposition des taxes directes locales au niveau de ceux fixés en 2020, et d'intégrer le taux départemental de 15.26% à la taxe foncière bâti (TFB) provenant de la réforme de la taxe d'habitation ; cette part départementale revenant désormais aux Communes en compensation.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

Subvention 2021 au CCAS

Décide de verser la subvention d'un montant de 20 000 € (article 657362) au Centre Communal d'Action Sociale de Ploemel. Les crédits seront prévus au BP 2021.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

Adoption du règlement d'attribution des subventions aux associations

Décide de valider le présent règlement et d'autoriser le Maire à le signer pour diffusion aux associations concernées.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

Subvention aux associations 2021

Décide d'attribuer les subventions pour l'exercice 2021.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

Cotisation aux organismes 2021

Décide d'autoriser le Maire à payer les contributions pour l'exercice 2021.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

Subventions scolaires année 2021

Décide d'approuver le versement de ces participations :

- 75 € par enfant pour l'allocation versée aux deux écoles de la Commune au titre des aides à caractère scolaire (*fournitures scolaires et informatiques, arbre de Noël, activités éducatives, sportives et celles découlant du projet d'école.*)
- 20 € par élève ploemelois à l'occasion de voyages éducatifs ou séjour au-delà d'une journée
- 1500 € par école pour aide au titre de projets pédagogiques à présenter au préalable, dans la limite des frais engagés.
- 500 € par école pour les cours de musique (par des ateliers musicaux ou tout autre organisme) dans la limite des frais engagés.
- 1400 € pour le spectacle commun de Noël. (dans la limite des frais engagés).

Décide d'autoriser le Maire à signer une convention avec les directeurs d'écoles pour les conditions de versement de l'allocation de 75€/élève.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

Vote du budget 2021 - Commune

Décide d'adopter le budget primitif 2021 de la Commune.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

Vote du budget annexe - Lotissement 2021

Décide d'adopter le budget primitif 2021 lotissement CCAS.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

Liste des dépenses à imputer à l'article 6232 - Fêtes et cérémonies

Décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits alloués au budget communal.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

URBANISME

Kerran - Application de la clause anti-spéculative

Décide d'accepter la dérogation dans le cas de la revente susvisée, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un événement familial auquel les propriétaires sont confrontés (séparation du couple). La clause anti-spéculative prévue dans l'article 3 « revente du bien » devra être mentionnée à l'acte de vente et cet engagement devra courir jusqu'au terme du délai prévu initialement.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*



CONSEIL MUNICIPAL DU
29 AVRIL 2021



INTERCOMMUNALITÉ

Modification des statuts de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique : Transfert de la compétence Mobilité dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)

Décide d'émettre un avis favorable au transfert de la compétence en matière de mobilité au sens de l'article L.1231-1-1 du Code des transports à la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique; d'approuver en conséquence les statuts de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique modifiés, tels qu'annexés à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

Opposition au transfert automatique de la compétence « documents d'urbanisme et de planification » à la Communauté de communes

Décide de s'opposer au transfert de la compétence « documents d'urbanisme et de planification » prévue par la loi ALUR et de notifier cette décision à la Communauté de communes et demander au Conseil communautaire de prendre acte de cette décision.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

... suite →

TRAVAUX

Ploemel 2030 : Création d'un comité de pilotage pour le suivi de la phase 4

Décide de désigner au sein de ce comité de pilotage des élus : Monsieur le Maire est membre de droit.

- Claude Géronimi, Chef de projet Ploemel 2030
- Christian Bouilly, Adjoint en charge des travaux (suppléant Éric Le Marec, délégué aux travaux)
- Christophe Le Falher, Adjoint en charge de l'environnement (suppléant Alain Rebours, membre de la commission développement durable)
- Muriel Granger, Adjointe en charge des associations (suppléante : Nathalie Goasmat, déléguée aux associations)
- Morgan Le Boulaire, Adjointe en charge de l'enfance - Jeunesse (suppléante : Martine ROY, déléguée aux affaires scolaires)
- Christian Fretté, Conseiller municipal (suppléante : Anne Morille, conseillère municipale)

Il est précisé que le membre suppléant ne sera présent qu'en l'absence du membre titulaire

Des personnes « ressources » non élus :

- Carole Guerne, DGS
- Richard Potel, responsable services techniques
- Fabien Hureau, responsable enfance - vie scolaire

Le chef de projet se réserve le droit d'inviter des personnes extérieures dont l'expertise est indispensable, ceci en fonction des sujets traités.

FINANCES

Adoption du plan de financement pistes cyclables

Décide d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région, du Département et de tout autre financeur susceptible de participer au financement du projet, sous réserve de respecter un taux de 30% d'autofinancement.

Précise que la présente délibération vient annuler les dispositions financières prévisionnelles inscrites dans la délibération 20 décembre 2018

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

Indemnité pour le gardiennage de l'église

Décide d'autoriser le Maire à payer cette dépense sur le budget général 2021 de la Commune.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

27.05

CONSEIL MUNICIPAL DU
27 MAI 2021



GOVERNANCE

Installation d'un nouveau membre suite à une démission

Suite à la démission en date du 30 avril 2021 de Monsieur Jérémy Robic pour raisons personnelles, le poste ainsi

devenu vacant doit être pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de cette liste. Madame Carine Geffroy est la suivante de la liste du groupe « Bien vivre ensemble à Ploemel »

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

Modification des membres de la commission urbanisme

Décide d'autoriser le Maire à payer cette dépense sur le budget général 2021 de la Commune.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

RESSOURCES HUMAINES

Mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA)

Décide de valider la mise en place du CIA tel que défini ci-dessous à compter du 1^{er} juin 2021.

Autorise le Maire à fixer par arrêté individuel le montant du CIA versé aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées dans l'annexe 1, d'abroger la délibération antérieure concernant la partie relative au CIA et de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

Adoption du taux promu-promouvables

Décide de fixer, pour la durée de la mandature les taux de promotion dans la collectivité.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

Modification du tableau des emplois (avancement de grade)

Décide de valider la proposition d'avancement de grade et d'adopter la suppression et la création de poste suivant à compter du 1^{er} juillet 2021 :

- Création d'un adjoint territorial du patrimoine principal 2^{ème} classe (et suppression du poste d'adjoint territorial du patrimoine)
- de mettre à jour le tableau des emplois ainsi proposé à compter du 1^{er} juillet 2021.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

Information de la mise à disposition d'un agent de l'école Sainte Marie pour assurer la surveillance pendant le temps de restauration scolaire

Décide d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent de l'école Sainte Marie pour assurer la surveillance pendant le temps de la restauration scolaire.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

SÉCURITÉ

Renforts de gendarmerie pour la saison estivale 2021

Décide d'autoriser le Maire à signer la convention et à payer la dépense de 3 686.66 € au BP 2021.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

FINANCES

Subvention pour la participation à l'organisation du Comice Agricole 2021

Décide d'autoriser le Maire à payer la dépense de 825 € sur le budget général 2021, chapitre 65, article 65741.
→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

ENFANCE - VIE SCOLAIRE

Tarification des services restauration scolaire - Accueil péri et extrascolaire - jeunesse au 1^{er} septembre 2021

Décide d'adopter la tarification pour le service enfance jeunesse.
→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

Adoption des règlements intérieurs pour le service restauration scolaire et accueil périscolaire et extrascolaire

Décide de valider le règlement de restauration municipale réactualisé et le règlement de l'accueil péri et extrascolaire réactualisé. Date d'effet : 1^{er} septembre 2021.
→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

TRAVAUX

Ploemel 2030 - Adoption du préprogramme et constitution du jury de concours

Décide de valider le préprogramme tel que défini ainsi que le budget prévisionnel qui s'élève à 3 115 000 € HT.

- Autorise le Maire à organiser et à lancer le concours restreint de maîtrise d'œuvre par voie de publicité et de mise en concurrence,
- Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires au lancement et à l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre, et à approuver la composition du Jury de concours,
- Autorise le Maire à désigner par arrêté nominatif l'ensemble des personnalités indépendantes membres du jury avec voix délibératives et consultatives,
- Autorise le Maire à négocier et à conclure le marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence,



Carine Geffroy



Christian Fretté

Suites aux démissions pour raisons personnelles de Gurvan Métayer et de Jérémy Robic, Christian Fretté et Carine Geffroy ont respectivement pris place en tant que conseillers municipaux. Mr Fretté est membre des commissions Vie associative Sport Fêtes et Urbanisme, PLU, Aménagement du territoire. Mme Geffroy est membre de la commission Urbanisme, PLU, Aménagement du territoire.

Changement de conseillers municipaux

en application de l'article 30 I 6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, après le choix d'un ou plusieurs lauréat(s) à l'issue du concours,

- Approuve le montant de la prime versée aux candidats admis à concourir et les inscriptions au budget y afférent,
- Approuve les modalités de fixation des indemnités des architectes constituant le Jury, et le paiement des primes réglementaires aux architectes
- Autorise que les dépenses résultant de cette opération soient imputées sur les crédits de l'exercice 2021
→ *Délibération adoptée à la majorité des voix (1 abstention : Sylvie Le Bail)*

Dénomination d'une voie dans la ZAC de la gare

Décide de valider cette proposition. Une signalétique sera mise en place, et une information sera faite aux habitants.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

PATRIMOINE

Mise en vente de 2 terrains à Kérimel

Décide d'autoriser le Maire à mettre en vente ces 2 terrains au prix de :

- Lot 1 de 1428m² à 110 000€ HT (net vendeur)
132 000€ TTC (prix net acheteur)
- Lot 2 de 2237 m² à 140 000€ HT (net vendeur)
168 000€ TTC (prix net acheteur)

Il est entendu que les acquéreurs achèteront le terrain avec le permis de construire déjà accordé. Demande au notaire d'inscrire dans l'acte notarié les clauses antispéculatives.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

AFFAIRES GÉNÉRALES

Jurys d'assises 2022

Liste préparatoire, tirage au sort à l'issue duquel les personnes sont désignées comme susceptibles de siéger au jury d'assise.

→ *Tirage au sort*

Changement de conseillers municipaux



Nathalie Goasmat



Louis Le Belz

Nathalie Goasmat a souhaité quitter ses fonctions de déléguée aux manifestations et aux associations pour raisons personnelles mais demeure conseillère municipale. Louis Le Belz a été désigné pour la remplacer.

PROJET “PLOEMEL 2030”: *pour des bâtiments publics durables et sains*

Notre équipe est entrée au conseil municipal au démarrage de la phase 2 du projet “Ploemel 2030”. Nous sommes heureux de participer à l’élaboration de ce projet, nécessaire pour notre commune au regard de son évolution démographique.

Développement durable

L’état de notre planète et les enjeux de santé nous obligent à revoir nos manières de faire dans de nombreux domaines. Construire ou rénover un bâtiment de manière durable et saine fait partie des sujets que nous nous devons d’investir en tant qu’élus locaux. Pour cela, nous devons envisager ces projets par une approche globale, transversale et englobant tous les enjeux liés à la qualité et la provenance des matériaux, à la construction, au fonctionnement futur et même à l’éventuelle déconstruction du bâtiment.

En s’appuyant sur les compétences d’experts et des retours d’expériences concrètes, nous pouvons utiliser de plus en plus de ressources locales d’origine naturelle pour offrir des espaces modernes, confortables et un cadre favorable à la santé de chacun, le tout pour un coût global maîtrisé.

Nous ne reviendrons pas sur certains points qui font déjà partie des incontournables du projet de construction ploemelois comme

l’orientation des bâtiments, la maximisation de l’éclairage naturel, un mode de chauffage renouvelable, l’accessibilité pour tous ou encore l’esthétique du complexe.

Nous avons à cœur de voir le projet Ploemel 2030 s’ouvrir à de nouvelles solutions techniques permettant d’atteindre la cohérence d’une démarche visant à réduire les impacts énergétiques et environnementaux :

- choisir des matériaux de construction d’origine naturelle, renouvelables, de provenance locale ;
- choisir une isolation de qualité : performante, respectueuse de l’environnement et de la santé ;
- choisir des revêtements et du mobilier sains pour une bonne qualité de l’air intérieur ;



Des ressources en ligne pour vous inspirer :

reseau-breton-batiment-durable.fr
bruded.fr (voir notamment le projet du pôle enfance de Quistinic)
ademe.fr/expertises/batiment
reporterre.net/Adieu-bitume-vive-les-cours-d-ecole-vegetalisees

Il nous semble important de donner une place à des espaces naturels au sein de cet ensemble et notamment dans les cours d’école. On sait aujourd’hui que la végétalisation de ces espaces a un impact positif sur le comportement et le bien-être des petits et des grands. Dans nos échanges avec la majorité, nous attachons une importance particulière aux réflexions menant à adapter au mieux les bâtiments aux besoins de tous les usagers, afin de garantir une utilisation optimale de ceux-ci.



Exemple du Pôle Enfance de Quistinic

→ Création d’un restaurant scolaire, d’un accueil périscolaire et d’un espace jeunes. La commune s’est engagée dans une démarche environnementale pour créer ce projet en continuité avec le centre-bourg. Le volume bâti se veut simple, compact et ouvert au maximum sur sa face sud. La structure est en bois non traité (douglas et châtaignier), l’isolation en bottes de paille et laine de bois, enduits terre, bardage en châtaignier, menuiseries en bois, peintures naturelles...



Une question, une remarque, contactez-nous !

f Ploemel 2020 - Et si on décidait ensemble? [✉ ploemel2020@gmail.com](mailto:ploemel2020@gmail.com)

Conseiller numérique

Dans le cadre du plan France Relances, la Commune de Ploemel a candidaté pour recruter et accueillir un conseiller numérique. 4000 postes, financés à 100% par l'État pour une durée de 2 ans, étaient ouverts sur toute la France.

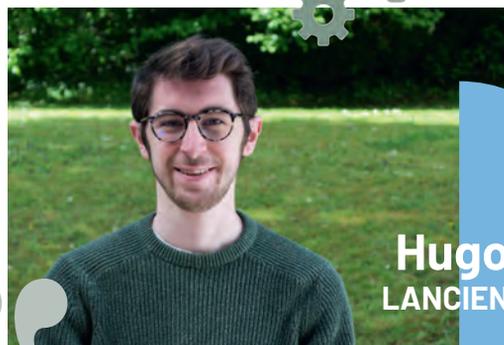
Ploemel a été retenue comme structure d'accueil. Elle a fait le choix de mutualiser cet emploi avec 3 communes voisines : Locmariaquer, Erdeven et Plouharnel.



L

e Conseiller Numérique France Services aura pour missions de :

- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens
- Soutenir les Français.es dans leurs usages quotidiens du numérique : découvrir et utiliser les outils de messagerie électronique (envoi classique, envoi de pièces jointes, réception, réponse et gestion), découvrir et utiliser les réseaux sociaux, découvrir, installer et utiliser les logiciels de communication sur les outils numériques (Skype, WhatsApp, etc.), acheter en ligne, travailler à distance, consulter un médecin, etc.
- Accompagner dans la réalisation de démarche administrative en ligne (trouver un emploi ou une formation, suivre la scolarité de son enfant, accéder aux services en ligne communaux de l'enfance, etc.)
- Animer des ateliers de formation



**Hugo
LANCIE**

Où ? Quand ?

→ Ce nouvel agent prendra ses fonctions le 1^{er} septembre prochain. Vous pourrez le rencontrer dans les locaux de la médiathèque les mardis et mercredis. Il sera identifiable avec une tenue financée par l'état.

À 22 ans et passionné par le numérique, c'est avec grand plaisir que je rejoins la ville de Ploemel en tant que conseiller numérique. Après une licence en Sciences de l'information et de la communication et de nombreuses expériences bénévoles au sein de mes associations culturelles (bagad de Locminé, Sonerion Bro Gwened, Sonerion), je suis ravi de pouvoir mettre toutes mes compétences au service des habitants de ce beau territoire. Aujourd'hui encore, treize millions de français éprouvent des difficultés à utiliser un ordinateur. C'est pourquoi le dispositif conseiller numérique a été créé par l'État. Je rejoins ainsi 3999 autres conseillers numériques répartis partout en France. Après une courte formation, je serais disponible pour accompagner, sensibiliser et former aux usages du numérique, de la prise de main des équipements informatiques à l'accompagnement dans la réalisation de démarches administratives, mes missions seront aussi riches que variées. Dès septembre, je vous attends pour répondre à toutes vos questions et pour vous accompagner dans vos différentes démarches. ”

Démarches administratives

**BIENTÔT
16
ANS !
PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT**

Recensement citoyen obligatoire

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser à la mairie de la commune de son domicile. Le mineur peut venir seul ou se faire représenter par un parent (pièce à fournir : pièce d'identité du mineur et livret de famille à jour). Il est également possible de faire **cette démarche en ligne sur le site www.service-public.fr**.

Si vous êtes né Français le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire. Si vous êtes devenu français entre 16 ans et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française. Si les délais ont été dépassés, il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même. Son recensement fait, il reçoit une attestation de recensement et est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Carte Nationale d'identité et passeport biométrique

Dans un premier temps, enregistrez votre pré-demande en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr>. Selon votre situation, une liste de documents sera à fournir (copie d'acte de naissance, timbre fiscal, justificatif de domicile...) La commune de Ploemel n'est pas équipée d'une station de recueil de passeports et cartes d'identité. Vous devez donc vous rendre exclusivement dans l'une des 28 communes du département équipées. **Attention : vous devez prendre un rendez-vous au préalable.** Vous n'avez aucune obligation de faire une carte d'identité, néanmoins si vous êtes soumis à un contrôle d'identité, la procédure sera plus longue. La carte d'identité, tout comme le passeport, vous permet de justifier votre identité mais aussi votre nationalité

française. **La carte d'identité est gratuite sauf en cas de perte. Le coût du passeport en France est de 86€ pour un majeur et de 17€ pour un mineur.**

Mariage

Pour se marier en France, il faut respecter certaines conditions d'âge, de résidence, d'absence de lien de parenté. Un dossier contenant certains documents obligatoires doit être déposé à la mairie de la commune choisie pour la cérémonie. Les futurs époux ou l'un de leurs parents, doivent avoir un domicile ou une résidence sur la commune. La date choisie est à valider lors de la réception du dossier de mariage complet en mairie.

PACS

Le pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat. Il est conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Un dossier est à retirer en mairie. Un rendez-vous est convenu aux jours et horaires d'ouvertures de la mairie pour la conclusion du PACS.

Extrait d'acte de naissance, mariage, décès

S'adresser à la mairie ayant enregistré l'acte original (ou commune du dernier domicile du défunt pour l'acte de décès)

Pièces à fournir :

→ **sur place : pièce d'identité**

→ **par courrier : pièce d'identité du demandeur / préciser la date de l'évènement, les nom et prénom de la personne visée dans l'acte et ceux de ses parents / enveloppe timbrées aux coordonnées du demandeur pour l'envoi du document**

Seuls l'intéressé majeur, son conjoint, ses ascendants, descendants ou son représentant légal peuvent obtenir des copies complètes des actes de naissance et mariage. Les copies d'actes de décès sont délivrées à tout requérant.

Nouvelle carte plus sécurisée

Plus pratique, au design modernisé



La nouvelle carte nationale d'identité sera de format ID-1, soit la taille d'une carte bancaire, à l'instar par exemple du permis de conduire. Le ministère a souhaité ajouter un certain nombre de dispositifs, afin de mieux protéger la nouvelle carte d'identité. Leur objectif est de veiller à garantir une protection optimale des données à caractère personnel qui y sont mentionnées. C'est un règlement européen du 20 juin 2019 qui impose la généralisation de cette carte à partir du 2 août 2021. Elle sera obligatoire, dans tous les États de l'Union qui ont déjà une carte nationale d'identité.

Dois-je renouveler ma carte qui est à l'ancien format ?

Il n'est évidemment pas obligatoire que tous les citoyens soient munis d'une telle carte à partir du 2 août 2021. En revanche, aucune carte nationale d'identité à l'ancien format ne pourra être délivrée à partir de cette date. Vous n'avez donc pas besoin de renouveler votre carte actuelle de manière anticipée si elle est encore valide. Ce n'est qu'à partir de 2031 que vous ne pourrez plus voyager dans l'espace européen avec votre ancienne carte. La durée de validité de la nouvelle carte sera de dix ans, et non plus de quinze ans, pour respecter le règlement européen.

État civil

Du 1^{er} Janvier au 30 juin 2021

Depuis le 1^{er} janvier 2021, il y a eu 21 naissances, 3 mariages, 6 PACS, 1 parrainage civil et 16 décès / transcriptions de décès sur la commune. N'apparaissent ici que les noms des enfants dont les parents ont autorisé la publication de leur naissance.

Décès

Le 6 mars (Ploemel)

Angèle Le Priol,
épouse Rio

Le 28 janvier (Rennes)

Syena Spiritato

Le 4 février (Lorient)

Marie Fravallo,
épouse Le Colleter

Le 9 février (Auray)

Christiane Doucen,
épouse Éon

Le 10 février (Vannes)

Élisabeth Bordessoule,
épouse Malherbe

Le 24 mars (Vannes)

Joseph Le Boulaire

Le 5 avril (Auray)

Odile Belz,
épouse Garcia

Le 14 avril

(Trinité s/Mer)

Stéphane Rouillon

Le 26 avril (Ploemel)

Germaine Debard,
épouse Blanc

Le 17 mai (Vannes)

Thérèse Gouarin,
épouse Morvan

Le 22 mai (Vannes)

Gaston Beacco

Le 28 mai (Vannes)

Joseph Gahinet

Le 1^{er} juin (Ploemel)

Katell Jouvinier

Le 19 juin (Ploemel)

Elisa Le Boulaire,
épouse Le Port

Le 23 juin (Ploemel)

Laurent Charpentier

**Jade
Le Ribler,**
née le 13 avril
à Vannes



**Julia
Lenne,**
née le 24 mars
à Vannes

Naissances

Agathe Bolten

née le 3 janvier à Vannes

Evan Robic

née le 13 janvier à Vannes

Ewen Guénel

né le 28 janvier à Vannes

Layana & Nelya Blas Bonraison

nées le 10 février à Rennes

Gabin Rouyère

né le 26 février à Vannes

Joséphine Legrand

née le 22 mars à Vannes

Lou Le Boulaire

née le 25 avril à Vannes

Lily Morel

née le 20 mai à Vannes

Jules Bouilly

né le 29 mai à Vannes

Manon De Hoog

née le 5 juin à Vannes

Soël Devich

né le 6 juin à Vannes

Sacha Rio

né le 8 juin à Vannes

Mariages

Le 27 février

Martial Duchateau et Christelle Le Ponner

Le 17 avril

Nicolas David et Audrey Le Dantec

Le 12 juin

Vincent Mathieu et Flora Barbedette



← Salle des mariages

**Port du
masque
obligatoire**

**Solution
hydro-alcoolique
à disposition**

**Limiter le nombre
de personnes**
éviter une file d'attente
trop longue, idéalement une
seule personne par foyer

**Jauge :
2 personnes
en boutique**

**Respect
du sens de
circulation**

Une seconde vie aux objets

Tous les jeudis de 14h > 17h30
(pour les dépôts)

Tous les samedis de 9h30 > 12h
(pour les prises et les dépôts)

Horaires d'été : fermeture du 11/07 au 25/08
dépôt sur rdv pendant la période

Vous pouvez donner et prendre mais aussi prendre sans donner, ou donner sans prendre. Une équipe de bénévoles s'organise pour proposer aux Ploemelois des vêtements et objets mis en place par leurs soins dans cette maison située au 8 rue Abbé Collet. Le local est entièrement dédié aux échanges dans un esprit tourné vers le développement durable, afin d'offrir une seconde vie aux objets, et surtout de rendre service. Nous en profitons pour remercier tous les généreux donateurs, qui permettent à cette belle aventure, initiée par le CMJ, de continuer.

Contact : Martine Roy ☎ 06 72 76 09 81
(conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires)

GratisBoutik

8 rue Abbé Collet à Ploëmel

DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME :

un portail numérique au service des habitants

Désormais, pour une demande de Certificat d'Urbanisme simple (CUa) ou opérationnel (CUb), une Déclaration Préalable (DP) ou une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA), si vous le souhaitez, vous n'avez plus à vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ! Depuis le 17 mai, ces demandes d'urbanisme peuvent être transmises à la Mairie sous forme numérique via le Portail de l'Urbanisme.

Ce dispositif de dématérialisation est ouvert aux particuliers, entreprises, professionnels de l'urbanisme : notaires, géomètres, architectes, maîtres d'œuvre... Les demandes se font en ligne sur un portail dédié accessible depuis le site de la commune :

ploemel.com/fr/rb/1203399/urbanisme-321

Un espace sécurisé pour transmettre ses demandes d'autorisation

Chaque demandeur y dispose d'un espace personnel et sécurisé de suivi de ses dossiers. Le Portail de l'Urbanisme permet :

- de consulter le zonage et les règles du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- de formuler une demande d'autorisation (et de renseigner en ligne le formulaire CERFA correspondant)
- de joindre toutes les pièces justificatives
- de suivre ses demandes, de les compléter (éléments manquants), de les archiver...

Chaque envoi génère un accusé de réception et une mise à jour de l'évolution du dossier.

Clôtures soumises à autorisation

L'édification d'une clôture nécessite au préalable d'en avoir eu l'autorisation. Pour cela, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable de travaux (cerfa n°13703*07). La clôture doit respecter le règlement du PLU qui peut être différent selon le zonage et l'édification en bordure de voie ou en limite de propriété.



Élu à l'urbanisme

Christian Bouilly

4^{ème} adjoint en charge du territoire, du cadre de vie, des travaux et de l'urbanisme



Des avantages concrets pour les usagers

→ Si le demandeur peut ainsi déposer son dossier sans se déplacer, il n'a surtout plus à faire le dépôt en version papier, ni à photocopier le dossier en plusieurs exemplaires. Autre avantage : il peut suivre l'instruction en temps réel. À noter que pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il sera toujours possible de déposer les demandes directement au service urbanisme de la Mairie ou par courrier, adressé à la commune où se situe le projet.

Attention : ce dispositif n'est pas ouvert pour l'instant aux demandes de permis (Permis de Construire, Permis de Détruire et Permis d'Aménager). Il sera progressivement généralisé d'ici le deuxième semestre



Zen en vacances ? Bénéficiez de l'Opération Tranquillité Vacances !



Plus d'infos ?

- ➔ Rendez-vous sur www.interieur.gouv.fr
- Rubrique Ma sécurité
- > conseils pratiques
- > à votre domicile

Dans le cadre de l'opération tranquillité vacances, vous pouvez signaler votre absence auprès du service de la Police municipale ou de la brigade de gendarmerie d'Étel. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile. Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie – soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informés, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc. Il est rappelé que l'Opération Tranquillité Vacances n'engage pas la responsabilité de la mairie.

La police municipale vous accueille

-  **Sur rendez vous**
tous les jours de la semaine
de 9h30 > 12h et 14h30 > 17h
-  **Au téléphone**
tous les jours de 13h30 > 14h30
au **02 97 56 70 69**



Horaires à respecter pour le bon voisinage

Les horaires sont réglementés par un arrêté préfectoral du 10 juillet 2014 concernant les travaux de bricolage ou de jardinage bruyants réalisés par des particuliers. Ainsi, l'utilisation d'appareils comme tondeuses à gazon (mais aussi tronçonneuses, raboteuses, perceuses etc.) dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, n'est autorisée qu'aux horaires suivants :

- ✓ **du lundi au samedi :**
09h > 12h et 14h > 19h
- ✓ **les dimanches et jours fériés :**
10h > 12h



CONCEPT OUBLIÉ N°1

LE BAR n. m. —
Lieu incroyable où l'on peut se retrouver ensemble, même sans connexion Internet.

CONCEPT OUBLIÉ N°2

LE DÉPART DU BAR n. m. —
Moment crucial où vous devez expliquer à votre ami Thibault que oui, il est beaucoup trop tôt... mais que pour rentrer à moto, il a beaucoup trop bu.

Nous retrouvons un peu de liberté, retrouvons aussi nos bonnes habitudes :
QUAND ON TIENT À QUELQU'UN, ON LE RETIEN

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE

Feux

Le brûlage est interdit toute l'année

Le Règlement Sanitaire départemental dans son article n°84 interdit le brûlage des ordures ménagères auxquelles les déchets verts sont assimilés, à l'air libre (feu de jardin) et en incinérateur. Les déchets verts sont les éléments issus de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage, les tontes de pelouses, les feuilles mortes et autres produits d'entretien du jardin

Le brûlage est interdit toute l'année par arrêté préfectoral du 26 septembre 2019 (**le résumé des principales dispositions est à retrouver en mairie et sur le site de la commune**). La circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 rappelle également ce principe d'interdiction du brûlage en ville, en secteur péri-urbain et rural toute l'année. Cette interdiction concerne les particuliers et les professionnels. Néanmoins, **le Préfet du Morbihan peut autoriser le brûlage des déchets agricoles pour des raisons agronomiques ou sanitaires. L'écobuage et le brûlage des résidus de culture agricole (chaume par exemple) restent autorisés aux agriculteurs.**

LE CENTRE COMMUNAL :

lieu central de l'action sociale

Toutes les actions programmées en 2020 ont été mises en sommeil en raison de la pandémie, mais avec beaucoup d'objectivité, le CCAS continue de soutenir les administrés en développant des actions de prévention autour des bonnes pratiques tout en respectant les obligations et mesures sanitaires en cours.

Retour progressif vers des ateliers pour rester en forme

Un programme Ateliers équilibre a été mis en place depuis le 8 avril (10 séances) : cet atelier mis en place en partenariat avec le comité Sport pour tous du Morbihan, financé par la conférence des financeurs, l'ARS et l'association bien vieillir en Bretagne a pour but d'améliorer l'équilibre, la force et la prévention des chutes, il est adapté pour les plus de 60 ans. Il comporte une heure d'exercices physiques, stimulation sensorielle, renforcement musculaire, assouplissements et un temps de prévention sur les différents facteurs de chutes, médicaments, aménagements du domicile.



Aller vers la vaccination

Prise de contact avec tous les habitants de 75 ans pour évaluer leurs besoins à accéder à la vaccination : dans le cadre du nouveau confinement, la réserve civique du CCAS n'a pas manqué à son rôle de bienveillance. Ce contact téléphonique avait pour but d'apporter une écoute attentive aux seniors de la commune et de recenser les éventuels besoins. « Aller vers la vaccination » : plus particulièrement, le CCAS a proposé de faciliter le concept. En effet, les services de l'état ont sollicité le CCAS afin que ce dernier prenne en charge le déplacement des personnes isolées, vulnérables, ou sans véhicule vers tous les centres de vaccination. Une douzaine de personnes ont ainsi pu être accompagnées.



Élue aux affaires sociales

Sylvie Morvant

5^{ème} adjointe en charge des affaires sociales, de la santé et du CCAS

Le centre communal : aides et source d'information

→ Le Centre communal d'action sociale met en œuvre différentes actions et est source d'information sur de nombreux sujets : **les droits, les aides et les prestations**, pour résumer, une orientation vers le bon organisme... il y a autant de demandes que d'interlocuteurs. Service en faveur des Ploemelois.e.s (Aide à domicile), prestations sociales, demandes liées à la maison de l'autonomie (champ du handicap, MDPH), demande de logement social, instruction des demandes d'aide au fond solidarité logement, fonds énergie/eau, domiciliation selon des critères règlementaires (réception du courrier pour les personnes sans domicile stable), dossier pour l'allocation personnalisée d'autonomie, etc.

Manuel Poder, responsable en charge du service reçoit le public au bureau du CCAS

✉ ccas@ploemel.fr ☎ 02 97 56 76 15

Mutuelle communale pour tous = faciliter l'accès à une complémentaire santé

Le dispositif permet à tous les habitants de Ploemel qui n'entrent pas dans le cadre des contrats collectifs de bénéficier d'une complémentaire santé à moindre coût, elle est modulable, personnalisée et adaptée aux besoins du demandeur. L'offre est accessible à tous sans limite d'âge et sans questionnaire médical.

Des permanences se tiennent en mairie.

Mr Mesli ☎ 07 63 73 36 34

Départ Ghislaine Abdelouahed



L'équipe du service d'aide et accompagnement à domicile ainsi que le bureau du CCAS remercient également chaleureusement Ghislaine Abdelouahed pour son investissement auprès des bénéficiaires. Entrée au CCAS en 2019, elle a su répondre avec professionnalisme et dévouement à toutes les attentes des usagers qu'elle a accompagné. Approchant de la retraite, elle a fait le choix de mettre un terme à son activité pour profiter de ses proches. Nous lui souhaitons une excellente retraite.



Je suis contente de mon passage dans l'équipe du CCAS, je voulais remercier mes collègues. C'est une belle équipe.

Service d'Aide et Accompagnement à Domicile Un nouveau départ pour Laetitia Chevillard

Pouvez-vous vous présenter ?

Je m'appelle Laetitia Chevillard Le Blé, j'ai 36 ans, je suis mariée et j'ai deux enfants.

Quel est votre parcours professionnel et depuis quand travaillez-vous en tant qu'aide à domicile ?

Pendant 9 ans, j'ai travaillé comme saisonnière en montagne l'hiver et à la mer l'été, j'ai également travaillé sur les marchés où je fabriquais des crêpes et organisais des dégustations. Puis j'ai rencontré mon mari. Comme il travaille de nuit j'ai dû arrêter la restauration à l'arrivée de notre premier enfant. J'ai cherché un métier qui embauchait : c'est comme ça que j'ai démarré en tant qu'aide à domicile pour l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural). Pendant 4 ans, j'ai enchaîné des petits temps de travail qui me permettaient de concilier vie de famille et emploi. Puis j'ai eu l'opportunité de venir travailler au CCAS de Ploemel, cela fait 4 ans et demi maintenant.

Pourquoi avoir quitté l'ADMR ?

Il y avait trop de kilomètres entre les différents usagers. L'avantage du CCAS : les interventions se déroulent uniquement sur la commune.

Quelles missions réalisiez-vous ?

Au début à l'ADMR, je ne réalisais que des missions d'entretien, courses, préparation de repas et accompagnement. En arrivant au CCAS, j'ai pu concrétiser les différentes missions d'une auxiliaire de vie : réaliser les toilettes, les transferts avec du matériel technique, les changes, en somme toutes les missions liées à l'intimité de la personne. Au début je ne

souhaitais pas réaliser ces missions, car j'appréhendais de me retrouver face à l'intimité des personnes aidées et au final j'ai vite réalisé que c'est surtout pour le bénéficiaire que c'est délicat.

Quelles formations avez-vous ?

Avant de venir au CCAS, j'ai fait une formation « gestes et postures » ainsi que « premiers secours », puis grâce au CCAS j'ai pu me former et obtenir un titre professionnel dans le domaine de l'aide à la personne. À propos des formations, il me semble important de renouveler régulièrement la « formation premiers secours ».

À quoi ressemble une journée type ?

Celle-ci se découpe en quatre temps : le matin, nous avons de l'aide à l'habillage, les petits déjeuners, l'entretien du domicile, le midi : la préparation des repas, l'après-midi : sortie, promenade, l'entretien du domicile et le soir : le repas, l'aide au coucher, changes avec ou sans transfert et petite toilette.

Selon vous quelles qualités une auxiliaire de vie doit-elle posséder ?

Discrétion, dynamisme, écoute et organisation.

Vous avez choisi de vous réorienter, le métier ne vous plaît plus ?

Si ! Le métier me plaît beaucoup, le fait d'être utile pour les autres est très valorisant, on a de fortes responsabilités au vu des différents types de publics accompagnés, en raison de leurs pathologies. On doit être vigilante quant à l'état de santé des bénéficiaires, communiquer avec les

soignants, la famille. C'est vraiment stimulant.

Depuis plus d'un an, les métiers dit « du prendre soin » ont été mis dans la lumière, comment avez-vous vécu cette période ?

Je n'ai pas été trop perturbée par cette année si ce n'est la peur d'attraper la covid et de contaminer un bénéficiaire auprès desquels j'interviens.

La pandémie a-t-elle joué un rôle dans votre réorientation professionnelle ?

Oui bien sûr, on réfléchit plus à la façon dont on veut vivre et à ses priorités dans la vie. Toutefois ce n'est pas la seule motivation. Comme je vous l'ai dit d'un point de vue relationnel : on apporte beaucoup et les gens nous apportent beaucoup en retour. Mais très clairement le métier n'est pas reconnu à sa juste valeur financière. Si cela avait été le cas, je serais restée et les services auraient plus de facilité à recruter.

Et maintenant parlez-nous de votre projet :

Je souhaite devenir auto-entrepreneuse dans le service à la personne mais dans le domaine de l'entretien et de la création de jardins. J'adore les jardins, j'ai toujours aimé travailler en extérieur, c'est un moment de détente pour moi. Ma grand-mère est passionnée par les plantes, j'ai beaucoup appris avec elle : les noms, les conseils de plantation, l'entretien et j'ai ensuite fouillé par moi-même sur internet. Je m'exerce dans mon jardin. Le résultat doit être sympa car les copines me demandent de venir chez elle pour m'occuper du leur, pour leur donner des idées. Mais j'ai fait également une formation d'une semaine HACCP (méthode d'évaluation et de maîtrise des dangers menaçant la sécurité et la salubrité des aliments) car j'ai également postulé dans les cantines, ma priorité étant d'être plus disponible pour mes enfants et ne plus travailler le soir.

Vous semblez engagée dans des projets enthousiasmants, que peut-on vous souhaiter ?

Bon vent !

Alors bon vent ! Un dernier mot Laetitia ?

Je suis contente de mon passage dans l'équipe du CCAS, je voulais remercier mes collègues. C'est une belle équipe.



Journée mondiale Alzheimer

Samedi 25 septembre à Ploemel
Évènement gratuit et ouvert à tous !

Début 2020, le Centre Communal d'Action Sociale de Ploemel a signé la charte ville aidante Alzheimer. Cette signature est la concrétisation de l'engagement ancien qui lie la commune avec les personnes atteintes de la maladie neuro-dégénérative et leurs aidants. Acte majeur, en 2007, le domicile partagé Ty ar Vuhe ouvrait ses portes. Celui-ci a pour vocation d'accueillir 8 résidents dans une ambiance familiale et sécurisante. 24h/24h les auxiliaires de vie accompagnent les résidents, avec bienveillance, dans un souci permanent du maintien et de la stimulation de leurs capacités. Le Service d'Aide et Accompagnement à Domicile du CCAS accompagne également depuis de nombreuses années des publics atteints par Alzheimer ou des maladies apparentées. En 2018, le CCAS accueillait la pièce-débat « la 3^{ème} vie de Jacqueline », mettant en scène des personnages face au vieillissement et à la maladie mais faisant preuve d'une belle énergie face à cette 3^{ème} vie.



Cette année, à l'occasion de la journée mondiale Alzheimer, le CCAS en partenariat avec l'association France Alzheimer Morbihan et l'association des randonneurs ploemelois propose une rencontre autour de trois axes majeurs de la Charte :

L'ORIENTATION : l'association France Alzheimer et ses bénévoles se tiendront à disposition du public pour informer sur les différents dispositifs d'aide et d'accompagnement existants.

L'INCLUSIVITÉ : différents ateliers seront proposés lors de cette journée, notamment une randonnée mêlant des malades, des aidants, des enfants, des familles...

LA SENSIBILISATION : à cette occasion la commune va faire don d'un arbre qui recevra des souhaits à accrocher

VOUS AIMEZ LE CONTACT ET RENDRE SERVICE AUX AUTRES, VOUS ÊTES DYNAMIQUE ET AUTONOME

VENEZ TRAVAILLER AVEC NOUS !

POSTE D'AIDE À DOMICILE AU CCAS DE PLOEMEL

- Vos missions : entretien du domicile, courses, préparation de repas, accompagnement social, aide aux transferts, aide à la toilette.
- Poste à pourvoir : saisonnier ou longue durée, toute proposition sera étudiée.
- Rémunération : 10.38€/heure + remboursement des frais kilométriques + une heure rémunérée pour 60 kilomètres effectués

Renseignements : 06 88 38 03 85 - ccas@ploemel.fr



Plan canicule : Ne restez pas seul face à la canicule inscription auprès du CCAS

Le plan national canicule permet d'anticiper les risques sanitaires. Le CCAS est l'interlocuteur privilégié des habitants de Ploemel auprès duquel il est possible de s'inscrire pour être contacté en cas d'alerte. Toute personne âgée ou handicapée en situation d'isolement peut s'inscrire sur un registre nominatif. En cas de déclenchement du plan d'alerte, la réserve civique et les services interviendraient pour s'assurer de l'état de santé de la personne inscrite, elle serait contactée régulièrement et des visites pourraient s'organiser.

Ces données sont confidentielles.

Renseignement et retrait des fiches d'inscription auprès du CCAS ☎ 02 97 56 76 15 ✉ ccas@ploemel.fr



La Pomme à cidre
5 logements sociaux

Réhabilitation thermique

Des logements sociaux "La Pomme à cidre" et "Maison du Trieur"

À ce jour la commune de Ploemel gère 13 logements sociaux, qu'elle met à la location de familles ou de personnes seules répondant notamment à des critères de revenus. Cette année la commune a programmé la rénovation de deux groupes de logements : « la pomme à cidre » et « le trieur », comprenant respectivement 5 et 2 logements. Ces deux bâtiments aménagés en logements au début des années 2000, évoquent par leur nom l'histoire de Ploemel. En effet la « Pomme à cidre » avant d'être transformée abritait le célèbre restaurant de Joseph et Berthe Thomas. C'était un lieu incontournable. Nombre de mariages s'y sont déroulés, pendant lesquels les convives en plus de se restaurer, usaient le plancher en dansant au son de l'accordéon et des chants du personnel de l'établissement. La « Maison du trieur », située quant à elle rue de l'église abritait... un trieur à grains. Cet outil machine permettait notamment de séparer les grains de céréales de leurs impuretés, ce qui aujourd'hui est réalisé par la moissonneuse-batteuse.

Le Projet
La première étape de ce projet a été de faire réaliser un audit énergétique. Celui-ci a pour but de faire un diagnostic des performances énergétiques du logement, de déterminer son étiquette de A (consommation énergétique très faible) à G (consommation très forte). Dans un deuxième temps, en fonction du résultat il s'agit de présenter une série d'actions permettant d'améliorer les performances thermiques de ces bâtiments.

Quels enjeux ?

• Répondre aux objectifs du gouvernement en terme de lutte contre les émissions de CO2 et de gaz à effet de serre.
• Améliorer le confort des locataires
• Diminuer la facture énergétique des locataires et ainsi leur redonner du pouvoir d'achat.

Quels enjeux du projet



La Maison du Trieur, 2 logements sociaux

Quels travaux pour quels résultats ?

Les travaux concernent l'isolation, le changement des ouvertures, le remplacement des modes de chauffage (radiateurs et eau sanitaire), et le remplacement de la ventilation. Au vu des résultats de l'audit, de tels travaux permettront un gain de 30 à 40% sur les consommations d'énergie réduisant ainsi fortement l'impact environnemental et améliorant la qualité de vie des locataires.

Quels partenaires ?

Soliha : dans ce projet la commune se fait accompagner par l'association SOLIHA (solidaire pour l'habitat). Acteur de l'économie sociale et solidaire, Soliha est missionnée par la commune pour en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage. L'organisme assiste la commune sur les volets administratifs et financiers jusqu'à la livraison de ces programmes.

Un architecte : suite à la consultation, le cabinet PAF architectes situé à Ploemel a été retenu.

Les locataires : sollicités dès la première étape, ils ont pu exprimer leurs ressentis, leurs besoins lors de l'audit énergétique. Ils seront informés tout au long du projet.

310 872 €

Budget total de la réhabilitation thermique

88%

Travaux

12%

Honoraires, maîtrise d'oeuvre

Le financement ?

169 653€

ÉTAT

123 719€

PLOEMEL
autofinancement

10 500€

DPT

7000€

AQTA

Les brèves des Services Techniques

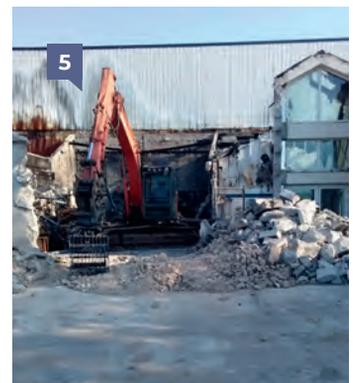
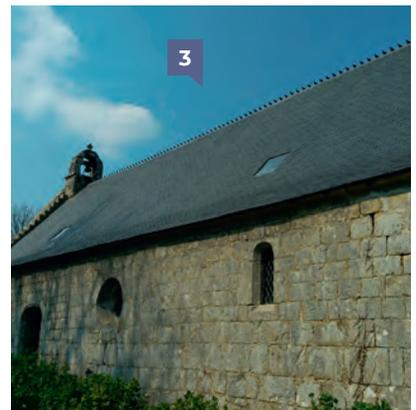
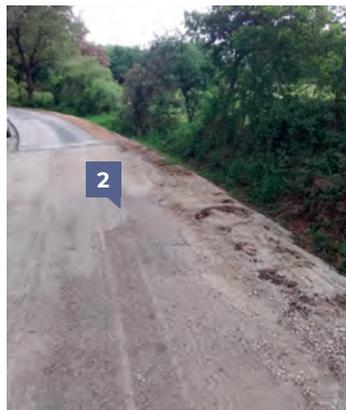


Élu en charge des travaux

Christian Bouilly
4^{ème} adjoint en charge du territoire, du cadre de vie, des travaux et de l'urbanisme

Fauchage des accotements

Tous les ans, des agents d'exploitation des services des routes des collectivités sont victimes d'accidents lors d'interventions multiples et diverses (fauchage d'accotements, marquages au sol, pose ou rénovation de glissières, élagage, fauchage...). Nous vous recommandons d'être prudent lors du croisement des engins de fauchage, celui-ci étant difficile. Merci de ne pas forcer le passage et d'être compréhensif par la gêne occasionnée.



Voirie & Sécurité

1 Dans le cadre de son programme de voirie, la commune a refait des couches de roulement en bi couche à Locmaria, kerivilaine

2 Pour votre sécurité, les bosses générées par les racines des arbres et des pins, devenues dangereuses sur le CR 13 de Saint Laurent, ont été purgées et rabotées.

Chapelle Saint Cado

3 La chapelle de Saint Cado fait peau neuve avec la rénovation complète de sa toiture.

Abris vélos

4 Les agents des services techniques ont procédé à la mise en place de 3 abris vélo : au parking du Groëz-ven, sur la place de la mairie et à la cantine de l'école Sainte Marie.

Espace du Groëz-Ven

5 Démolition de l'espace du Groëz-Ven a été réalisée par l'entreprise C02 Démolitions de Plogonnec entre avril et mai.

ça bouge

au service jeunesse

À peine les cartables rangés que nous pensons déjà à la prochaine rentrée... Prenons tout de même le temps de nous poser car au service enfance-jeunesse, c'est dès cet été qu'il va y avoir de la nouveauté !

Exit "Tickets Sport", bonjour "Loisirs Jeunes"

Jusqu'alors les « Tickets Sports » accueillait les enfants de 10 à 14 ans durant les vacances scolaires. Soucieux d'élargir cet accueil, de permettre aux adolescents de se retrouver autour d'activités qui leur correspondent et avec des jeunes de leur âge, l'organisation des activités est remaniée dès cet été.

Ainsi, les « tickets sports » sont rebaptisés « Loisirs Jeunes » et vont être accessibles aux collégiens et lycéens (de 11 à 17 ans). Les élèves quittant le CM2, futurs collégiens à la rentrée, ont également accès à ces activités estivales.

Les horaires évoluent aussi : **durant les vacances scolaires, une activité sera proposée chaque après-midi des lundi, mardi, mercredi et vendredi et une sortie à la journée le jeudi.**

Afin de faciliter la participation des jeunes à ces activités, un service de navette est mis en place sur la commune pour ceux qui n'ont pas de moyen de locomotion (contacter le service Jeunesse)

Au programme cet été : surf, réalité virtuelle, sortie au hangar à Nantes, Laser Game...

Vous pouvez retrouver le programme détaillé ainsi que les activités encore accessibles aux inscriptions sur le site internet de la commune rubrique « Jeunesse ».



Élue à la jeunesse

Morgan Le Boulaire
3^{ème} adjointe en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse

Horaires d'été / Contact

→ Horaires (susceptibles d'être modifiés en fonction des activités proposées, se référer au programme)

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :
13h30 > 17h

Jeudi : 9h > 17h (prévoir le pique-nique)
Fermeture du service du 9 au 22 août.

✉ espacejeunes@ploemel.fr

☎ 07 88 16 76 38



Un nouveau venu dans l'équipe

→ Christian Ferré a été récemment recruté comme responsable jeunesse/animateur socio-culturel, et ses missions seront partagées :

- Entre la médiathèque, où il participera à l'animation de l'espace jeux de société et à l'élaboration de projets autour des jeux vidéo, des animations d'activités éduca-

tives, ludiques, artistiques, techniques, citoyennes.

- Et le service jeunesse, où il participera à la définition des orientations stratégiques pour la jeunesse ainsi qu'à la partie opérationnelle des activités en destination de la jeunesse.

Ouverture d'un Espace Jeunes à la rentrée

Espace dédié aux jeunes collégiens et lycéens

Lorsque les enfants partent au collège, ils ne fréquentent plus (ou peu) les accueils de loisirs ; alors la sempiternelle question reste la même : où sont passés nos jeunes ? Comment les faire revenir vers une structure à vocation sociale, éducative et pédagogique, qui aurait comme objectif de créer du lien ? En leur dédiant **un espace bien à eux**, qui leur ressemble et dans lequel ils se retrouvent, ils se sentent à l'aise. Christian est prêt à relever ce défi. Fort de ses expériences passées, il connaît bien le domaine de l'enfance jeunesse et ses enjeux. Son travail partenarial avec la médiathèque participera à construire une relation de confiance avec ce public. La crise sanitaire n'a pas facilité les apprentissages, le savoir vivre ensemble et il est plus que jamais nécessaire de créer du lien et l'envie de se retrouver autour d'activités qu'elles soient ludiques, éducatives, créatives, tout en responsabilisant les jeunes pour favoriser l'autonomie et la confiance en soi.

Ainsi, dès **le mercredi 8 septembre, un Espace Jeunes ouvrira ses portes en périodes scolaires dans un local**

attendant à la médiathèque. Les jeunes collégiens et lycéens (11 à 17 ans) pourront donc accéder librement à cet espace. Cet accueil se fera selon les horaires indiqués ci-dessous sous réserve d'avoir réglé une cotisation annuelle (8 € pour les Ploemelois) et en fonction de la capacité d'accueil du local.



Horaires / Contact

→ Mercredi : 15h30 > 18h30
Vendredi (semaine paire) :
16h30 > 18h30
Samedi (semaine impaire) : 15h > 18h
✉ espacejeunes@ploemel.fr
☎ 07 88 16 76 38

Et pour les plus jeunes?

En parallèle de toutes ces nouveautés concernant les adolescents, d'autres réflexions sont en cours pour les périodes de vacances fin 2021, comme la création d'une troisième section pour l'accueil des enfants de primaire au centre de loisirs.



Sortie Calamity Jane

Afin de respecter au mieux le rythme des enfants, leurs capacités et envies, les activités sur les temps de vacances seront réalisées selon trois groupes d'âges : les 3-5 ans (maternelles), les 6-8 ans (CP, CE1 et CE2) et 9-10 ans (CM1-CM2).

Un projet de « Passerelle » (activité ponctuelle commune avec les « Loisirs jeunes ») permettra de familiariser les élèves de CM1 et de CM2 au fonctionnement de l'Espace Jeunes et ainsi les préparer tranquillement à leur future vie de collégiens.

L'été sera animé !

En attendant, l'été verra fleurir des thèmes d'activités tels que « le monde imaginaire », « le bord de la mer... », « le tour du monde », « le Far-West »... Bien entendu des sorties seront prévues : plage, Land aux lutins, Calamity Jane, parc animalier de Branféré... Mais

également la venue de prestataires comme Mr Hoplabulle (sculpture sur ballons) et Des racines aux papillons (sculpture sur terre), en bref de quoi passer d'agréables moments aux centres de loisirs.

Comment s'inscrire ?

Il suffit d'aller sur le site de la commune dans l'onglet « Jeunesse » où vous y trouverez tout ce qui concerne l'accueil de loisirs (formulaire d'inscription, horaires, tarifs, règlement intérieur...) Mais attention, **l'inscription est prise en compte seulement, si nous avons le dossier unique d'inscription de votre enfant dûment rempli !**

Plus d'infos ?

→ Fermeture du service du 23 au 31 août
✉ enfancejeunesse@ploemel.fr
☎ 02 97 06 21 96 / 07 88 15 31 47

Votre équipe d'animateurs enfance-jeunesse de l'été



Fabien Hureau

Responsable service
Enfance-Vie scolaire



Christian Ferré

Responsable
service Jeunesse



Marie-Hélène Debbache

Adjointe responsable
Enfance-Vie scolaire



Sarah Bizien

Animatrice



Inès Verbeque

Animatrice



Brewen Gouarin

Animateur



Simon Le Fée

Animateur



Joséphine Briand

Animatrice



Maël Liégeard

Animateur



Jordan Hervé

Animateur



Mathilde Madiot

Animatrice



Pauline Bourhis

Animatrice



Loanne Candon

Animatrice



Baptiste Le Bohec

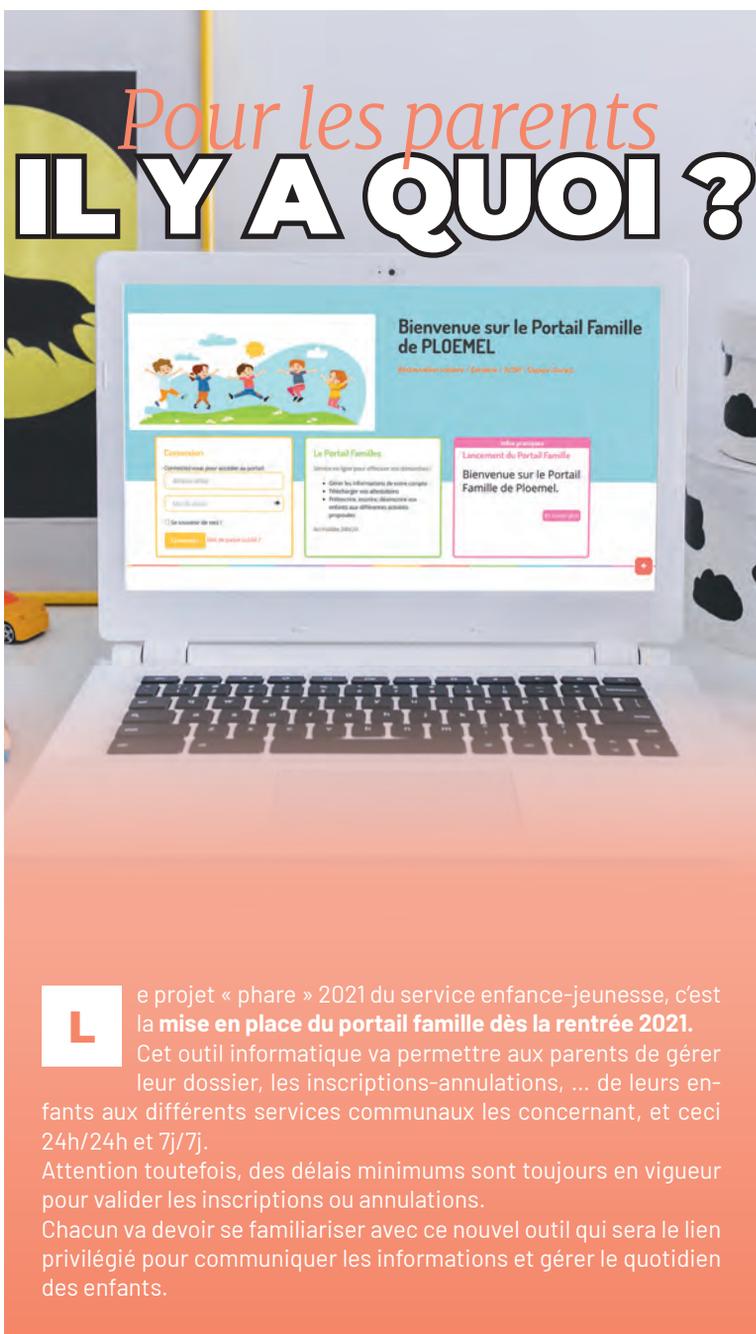
Animateur

Restauration scolaire

→ Suite à la décision de relancer le marché de restauration scolaire en avril dernier, un nouveau prestataire va approvisionner les deux cantines de la commune à compter du 1^{er} septembre 2021. Retrouvez toutes les informations sur le portail famille.

Tarification et règlements intérieurs

La nouvelle tarification applicable au 1^{er} septembre 2021 et les règlements intérieurs ont été votés aux Conseils municipaux des 27 mai et 24 juin. Ils sont consultables sur le portail famille et sur le site internet de la commune (rubrique « jeunesse »). La nouvelle grille tarifaire compte désormais 5 tranches de Quotients Familiaux, ce qui permet de mieux lisser les tarifs en tenant compte de la situation des familles et limiter les écarts entre deux tranches.



Services concernés

S Le portail famille a pour but de faciliter les démarches quotidienne en améliorant le confort des familles !

Services concernés :

- Restauration scolaire
- Garderie Périscolaire
- Centre de Loisirs (mercredi et vacances scolaires)
- Loisirs Jeunes

Pour effectuer :

- Inscription aux activités
- Réservations / annulations
- Mise à jour du dossier famille
- Chargement des documents (factures, attestations)
- Paiement en ligne

Le projet « phare » 2021 du service enfance-jeunesse, c'est la **mise en place du portail famille dès la rentrée 2021**. Cet outil informatique va permettre aux parents de gérer leur dossier, les inscriptions-annulations, ... de leurs enfants aux différents services communaux les concernant, et ceci 24h/24h et 7j/7j. Attention toutefois, des délais minimums sont toujours en vigueur pour valider les inscriptions ou annulations. Chacun va devoir se familiariser avec ce nouvel outil qui sera le lien privilégié pour communiquer les informations et gérer le quotidien des enfants.

Comment ça marche ?

Les familles qui n'ont pas d'accès à internet peuvent se rapprocher du service enfance vie scolaire :
 ✉enfancejeunesse@ploemel.fr

- 1 **Créer son espace** →
- 2 **Compléter son dossier** →
- 3 **Réserver ses activités** →

Courant juin 2021, chaque famille a reçu un code par mail afin de se connecter à son espace. Les familles n'ayant pas eu ces codes d'accès ou souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) pour la première fois peuvent se rapprocher du service Jeunesse-Vie scolaire.

Il faudra avant le 31/07/2021 compléter le dossier avec toutes les informations nécessaires ainsi que les autorisations (dossier qui pourra être mis à jour ensuite en fonction des documents reçus durant l'été comme l'attestation RC et le quotient familial).

Inscription/Réservation obligatoire pour toutes les activités qui débuteront au 1^{er} septembre. Ouverture des inscriptions dès cet été (attention au délai minimum d'inscription!)

Taxe d'habitation Taxe Foncière QUOI DE NEUF ?

Renforcement du pouvoir d'achat des Français avec un gain moyen de 738 euros par foyer et une baisse totale de 18,1 milliards d'euros d'impôt. C'est la plus grande baisse d'impôts de ces dernières décennies. Elle bénéficie au total à 24,5 millions de Français.



Élu aux finances

Claude Géronimi
2^{ème} adjoint en charge des finances et du dossier "Ploemel 2030"

Taxe d'habitation

Suppression totale et définitive pour tous les foyers en 2023

Pour près de 80% des foyers fiscaux, la taxe d'habitation a été définitivement supprimée en 2020. Pour les 20% des ménages restant, l'allègement sera de 30% en 2018, puis de 65% en 2022, et enfin de 100% en 2023. Attention: la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants n'est pas concernée par cette réforme.

Taxe Foncière

Pour 2021 la commune a conservé les mêmes taux

Pour les particuliers, rien de changé. Cette taxe reste due et les taux qui la détermine sont revus tous les ans. Elle est composée de:

- La part communale
- La part départementale
- La part de l'intercommunalité
- Une taxe spéciale et une taxe d'ordure ménagère

À noter que pour 2021 la commune a conservé les mêmes taux soit **25,08% pour le Foncier Bâti** et **45,27% pour le foncier non bâti.**

Cependant l'état s'est engagé à compenser la perte de recette pour la commune de la suppression de la taxe d'habitation, cette compensation se fait par un reversement de la part départementale de la taxe foncière bâtie avec application d'un coefficient correcteur permettant une compensation à l'euro près. Ainsi sur la feuille d'imposition la part départementale de la TFPB (15,26% en 2021) sera rajoutée à la part communale sans impact sur le calcul de la taxe foncière réglée par les particuliers. Dernière information: un travail de revalorisation des bases fiscales des habitations est actuellement en cours ce qui permettra de mettre à jour les valeurs locatives pour certaines habitations (ruines fiscales, éléments de confort...)

Ploemel 2030

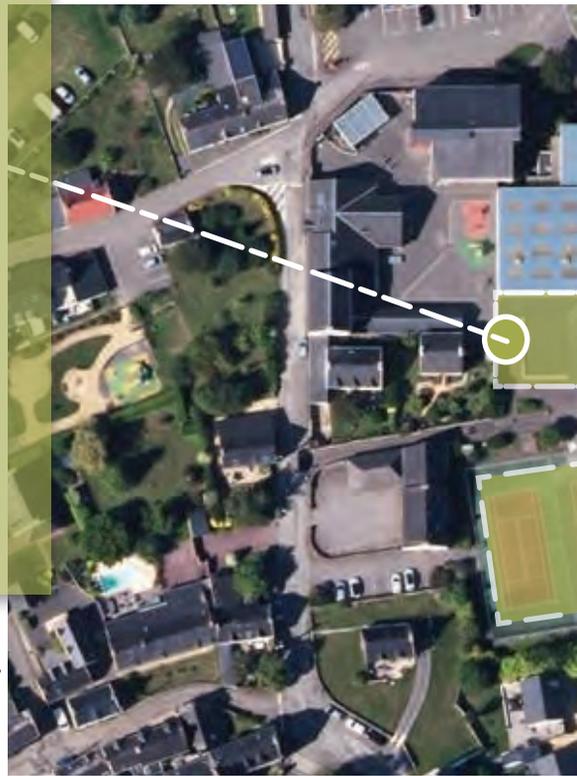
Lancement de la phase 4

Le conseil municipal du 27 mai a approuvé le lancement de la phase 4 du projet Ploemel 2030 : un nouveau pôle pour les associations, une nouvelle cantine scolaire pour une ouverture à l'été 2024

Un nouveau pôle pour les associations

En remplacement du bâtiment incendié au printemps 2020 nous allons reconstruire sur le même emplacement un nouveau bâtiment qui offrira de nouvelles facilités pour les associations Ploemelaises.

Au rez de chaussée **deux salles de 100m² chacune**, parquetées, qui pourront être réunies en une seule salle afin de créer une salle de spectacle de 150 sièges. À cet effet **une scène de 36m²** équipée d'une loge permettra la création de spectacles divers à l'usage des associations et des écoles. À l'étage **deux salles de 60m²**, qui pourront aussi être réunies en une seule salle, offriront des espaces pour le judo, la danse et autres activités sportives. L'ensemble sera complété par des **espaces de rangement et des vestiaires** en nombre bien supérieur à ce que nous avions précédemment.



2

Salles de 100m² transformables en salle de spectacle

150

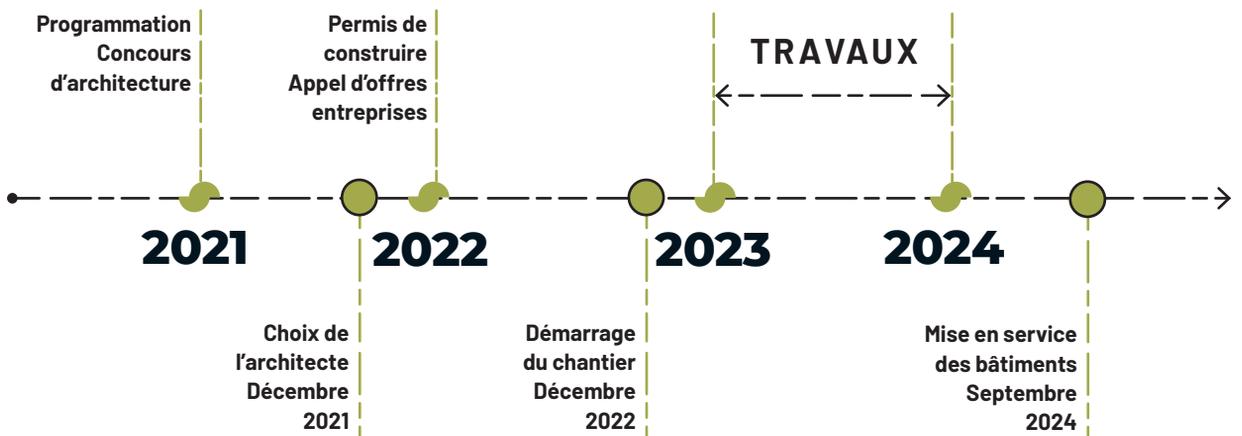
Capacité d'accueil, jusqu'à 150 personnes

1

Scène de 36m²

2

Salles de 60m² à l'étage





Élu en charge du dossier
Ploemel 2030

Claude Géronimi
2^{ème} adjoint en charge des
finances et du dossier
"Ploemel 2030"

240

Couverts de
plain pied

270

Salle de restauration de
près de 270 m²

1

Espace
traiteur

Une nouvelle cantine scolaire

Sur l'emplacement actuel des tennis une nouvelle cantine scolaire permettra d'accueillir, dans de bien meilleures conditions, les enfants des deux écoles, maternelles et primaires. Nous avons prévu 95 places pour les maternelles dans un espace dédié avec du mobilier adapté, et 125 places pour les primaires. De plus un espace de 20 places est prévu pour les adultes. Ainsi les enfants de chaque école pourront déjeuner en un seul service. Un service en self pourra être organisé pour les plus grands. Cette nouvelle cantine est dimensionnée pour répondre très largement à l'augmentation prévisible des enfants scolarisés sur la commune à l'horizon 2030. Enfin nous allons inclure un espace traiteur qui permettra aux associations de pouvoir utiliser cette salle de restauration de près de 270 m² pour leurs événements, repas annuels et autres.

NB: La situation précise de la cantine sur l'espace tennis n'est pas encore définie.



L

La nouvelle réglementation environnementale

Une nouvelle réglementation plus respectueuse de l'environnement, la RE2020, va entrer en application progressivement à partir de 2022. Réduction de l'impact carbone par une réduction des besoins énergétiques et par l'utilisation plus large de matériaux bio sourcés, ainsi cette nouvelle réglementation va dans le bon sens et nous sommes engagés à la respecter. Pour autant nous serons prudents dans nos choix. Nous serons vigilants quant à l'utilisation de matériaux ou de procédés de construction trop innovants et qui n'ont pas encore fait leur preuves dans la durée, nous serons très soucieux des coûts qu'il nous faudra bien maîtriser car notre programme est ambitieux et va mettre sous tension nos finances même si aujourd'hui notre santé financière est bonne.

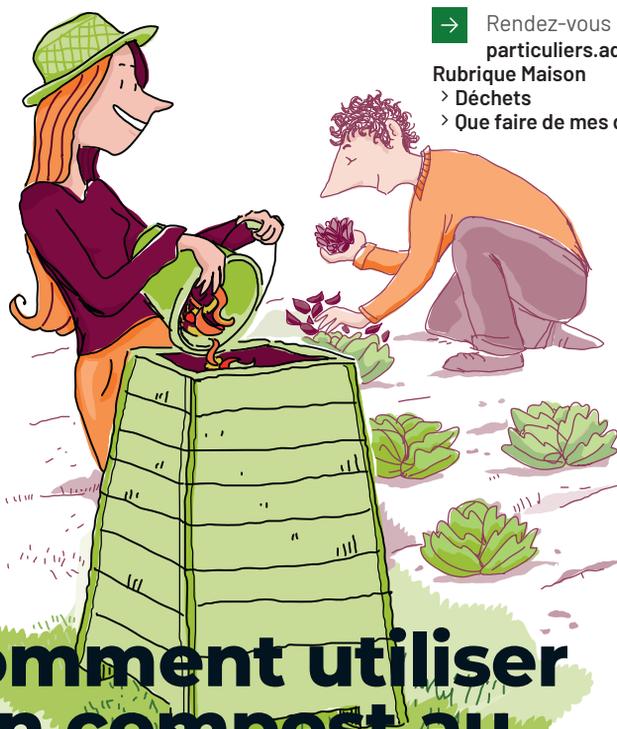
Le SDIS 56 et la sécurité

→ L'incendie de l'espace Groez Ven du printemps dernier nous a montré que l'accès de cette zone aux équipements des pompiers n'est pas satisfaisant. Après discussion avec le SDIS 56 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) nous avons l'obligation de créer des accès aux engins de secours. Nous avons deux possibilités, par l'est par le lotissement des jardins de Mathilde, et par l'ouest par la voie située au sud de l'ancienne école St André. La décision sera prise prochainement en concertation avec le SDIS 56 et mise en œuvre avant le démarrage des travaux pour le bien et la sécurité de tous dans cette zone.

Et après ?

La phase 5 du projet va suivre immédiatement cette phase 4. Elle comprendra une **rénovation et un agrandissement de nos écoles** maternelles et primaires, ainsi que des **espaces pour l'enfance (ALSH) et la jeunesse (Tickets Sports)**

Les études vont être lancées en 2022 pour des travaux en 2024 et 2025 et une ouverture en 2026.



Plus d'infos ?

- Rendez-vous le site : particuliers.ademe.fr
 Rubrique Maison
 > Déchets
 > Que faire de mes déchets

kg/m² pour les arbres et 2 à 3 kg/m² pour les arbustes. Vous pouvez recouvrir le tout de paille.

Pour le jardin d'agrément

- **Pour votre pelouse** : lors de l'installation, incorporez 8 à 10 kg/m² de compost sur les dix premiers centimètres de terre avant de semer. En entretien, à chaque début de printemps, dispersez 1 à 2 kg/m² de compost, finement tamisé au préalable afin qu'il se répartisse bien entre les brins d'herbe ;
- **Pour vos massifs floraux** : lors de l'installation d'un parterre, préparez le sol en effectuant un bon bêchage au cours duquel vous incorporerez de 5 à 8 kg/m² de compost sur les quinze premiers centimètres. Lors des plantations, vous pouvez aussi mettre votre compost dans les trous, en le mélangeant avec la terre. Si vous semez vos plantes, qu'elles soient vivaces ou annuelles, vous pouvez le faire sur sol préparé. Vous effectuerez plus tard un paillage de deux centimètres maximum, afin de limiter la levée des mauvaises herbes et maintenir l'humidité du sol ;
- **Ailleurs dans votre jardin** : sous les haies arbustives par exemple, répartissez, lors de l'installation, de 8 à 10 kg/m² de compost en les incorporant sur quinze centimètres de profondeur. En entretien, un amendement tous les deux ans suffit : vous répartirez 2 à 3 kg/m² de compost entre la végétation et binerez légèrement.

Pour l'entretien des végétaux

Quand utiliser le compost ?

- **À l'automne**, étendez une couche de deux centimètres environ de compost bien mûr au pied des plants, ce qui protégera également les souches des grands froids ;
- **Au printemps** (en mars-avril pour les vivaces, en juin pour les annuelles), incorporez 3 à 5 kg/m² de compost avec un léger griffage en surface pour le mélanger à la terre.

Dans les jardinières et pots

Pour la création de nouvelles jardinières, un bon mélange est constitué d'un tiers de compost, un tiers de terre et un tiers de sable. Si vous réutilisez des jardinières de l'année précédente, ajoutez 20 % maximum de compost à la quantité de l'ancienne terre. Vous pouvez, de la même façon, l'utiliser pour vos plantes d'intérieur.

Comment utiliser son compost au jardin ?

100 % gratuit et 100 % naturel, le compost est un amendement idéal pour le jardinage. Il suffit de l'adapter aux besoins des plantes aux différentes périodes de l'année.

Dans le potager

Quand utiliser le compost ?

- **À l'automne ou en fin d'hiver**, en surface avec un léger griffage pour l'incorporer à la terre
- **Au printemps**, entre les rangs de légumes avant de pailler par-dessus
- **Toute l'année**, dans les trous de plantation en le recouvrant de fines couches de terre afin que les graines ne soient pas en contact direct, mais que les racines, en se développant, trouvent les nutriments du compost.

À quelle dose ?

- Les plantes à forts besoins peuvent supporter de 3 à 5 kg/m²/an. Il s'agit des artichauts, du céleri et du poireau, des cucurbitacées (concombres, cornichons, courges, courgettes, melons, etc.), des solanacées (aubergines, poivrons, pommes de terre, tomates, etc.) ainsi que du maïs
- Les plantes aux besoins moyens peuvent se contenter de 1 à 3 kg/m²/an de compost. Il s'agit des légumes tels que les asperges,

les betteraves, les carottes, les épinards, les haricots, la laitue, le persil ou les petits pois ;

- les plantes à faibles besoins peuvent se passer d'apport de compost. C'est le cas de l'ail, des échalotes et des oignons, des choux, de la mâche et du cresson, des endives, des fèves, des navets et des radis, ainsi que des plantes aromatiques.

Le compost peut être utilisé également en paillage de deux centimètres d'épaisseur à étendre entre les rangs des légumes dont on consomme les fruits (tomates, concombres, poivrons, etc.).

Pour les arbres fruitiers

Quand utiliser le compost ?

- **À l'occasion de la plantation d'arbres ou de buissons fruitiers**, mélangez directement 20% de compost dans le trou de plantation (une part de compost pour quatre parts de terreau).
- **En entretien**, répartissez chaque année sous l'envergure des feuilles une couche d'environ un centimètre d'épaisseur de compost, soit 3 à 5

Prévention et lutte contre la mэрule dans l'habitat



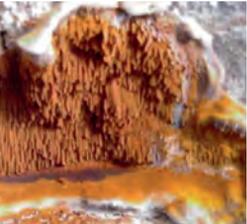
Élu à l'environnement

Christophe Le Falher
6^{ème} adjoint en charge de l'environnement et du développement durable

La mэрule est un champignon lignivore

Sa présence est généralement liée à un défaut d'entretien du logement, à une aération défailante, à un défaut d'étanchéité à l'eau du bâtiment, voire à une réhabilitation inadaptée à la nature du bâtiment.

Ces situations à risques peuvent créer des conditions favorables au développement du champignon. Les conditions favorables pour la mэрule sont l'humidité, la chaleur et l'obscurité. Il n'y a pas de risque d'infestation pour la mэрule, contrairement au termite, mais un risque de développement de proche en proche à partir d'un premier lieu de développement. L'enjeu de la déclaration des foyers est donc local.



↑ La mэрule pleureuse: serpula lacrymans

Les spores de mэрules sont présents sur tout le territoire et seules des bonnes conditions d'hygrométrie et de température garantissent l'absence de développement de champignon. **Une infestation de mэрule peut être traitée et, après des travaux d'éradication appropriés, le bâtiment retrouve un état sanitaire sain.**

Guides disponibles

→ Les guides permettent de vous informer sur la prévention, l'identification et la lutte contre le mэрule:



www.anah.fr
Prévention et lutte contre les mэрules dans l'habitat



www.merule-info.com
Recommandations pour une réhabilitation durable

Fichiers PDF disponibles en flashant les QR Code avec votre smartphone ou rendez vous sur les sites.

Diagnostiqueurs et entreprises certifiées

→ Les diagnostiqueurs certifiés sont accessibles depuis l'annuaire ministériel : <https://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/index.action>

Les entreprises certifiées CTBA+ sont compétentes pour faire travaux de protection et le traitement curatif du bois: <https://www.ctbaplus.fr/trouver-une-entreprise-certifiee/>

Le moustique tigre

Attention, tout ce qui vole n'est pas moustique, et tous les moustiques ne sont pas des moustiques tigres.

1. Le reconnaître
Séjournez et observez le plus tôt le possible.
0,5
De petite taille, il mesure moins de 0,5 centimètre.

2. Prévenir sa prolifération
Découvrir les lieux de ponte: vider poubelles, rebouteuses, seaux, coupelles, vases...
Éliminer les lieux de repos du moustique en entretenant son jardin.

3. S'en protéger
Porter des vêtements longs, amples et clairs.
Utiliser des répulsifs cutanés en suivant les précautions d'emploi indiquées.
Utiliser des moustiquaires.

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est une espèce invasive de moustique particulièrement nuisante installée en France depuis 2004.

Bien que le moustique tigre ne soit pas encore implanté dans la région Bretagne, sa colonisation est inévitable. Au 1^{er} mai 2020, il était implanté dans 58 départements. Dans certains cas, il peut être vecteur de maladies comme la dengue, le chikungunya et Zika. Les autorités sanitaires suivent donc avec attention l'extension de son implantation.

Vous pensez avoir observé un moustique tigre ? Vous souhaitez le signaler ?

L'ensemble de la population peut participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne permettant ainsi de compléter les actions mises en place.

Rendez-vous sur le site : signalement-moustique.anses.fr

Quelques questions vous aideront à mieux savoir si vous êtes en présence de cette espèce.

Zone à Enjeu Sanitaire (ZES) et Assainissement Non Collectif (ANC)

C' est quoi une ZES ?

Un outil permettant à la commune et à la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique d'agir pour la préservation du littoral et des usages associés tels que la conchyliculture.

P ourquoi une ZES ?

Le littoral est un milieu sensible, soumis à des risques de pollutions, où se développent des activités primaires telles que la conchyliculture et des usages de loisirs comme la baignade et la pêche à pied qu'il convient de préserver.

Une installation d'ANC défectueuse ou mal entretenue peut présenter **des risques pour la santé**, qu'ils soient **directs** (contaminations virales, bactériennes et parasitaires suite à un contact avec des eaux polluées, ...) **ou indirects** (contamination de l'eau potable ou des eaux de baignade, bioaccumulation, risques cancérigènes...).

L'ANC peut également présenter des **risques pour l'environnement** (contamination des sols, des nappes phréatiques et des cours d'eau, eutrophisation des cours d'eau, impacts sur la flore et la faune...).

La prise en compte des enjeux et des risques associés est essentielle dans un but de **protection de l'environnement et des populations**.

→ La Commune de Ploemel se trouve dans la 3^{ème} catégorie et un arrêté du Maire a été pris pour définir cette zone à enjeux sanitaires. Cet arrêté est consultable sur le site internet de la mairie et sur le panneau d'affichage réglementaire. Un courrier cosigné par le Maire et le Président de l'intercommunalité AQTA (Auray Quiberon Terre Atlantique) sera adressé aux usagers concernés
www.ploemel.com, www.auray-quiberon.fr

C omment une ZES est établie ?

À partir de la réglementation en vigueur: Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif. Une « Zone à enjeu sanitaire » est une zone qui appartient à l'une des 3 catégories suivantes :

- 1 Périmètre de protection rapprochée ou éloignée d'un captage public utilisé pour la consommation humaine
- 2 Zone à proximité d'une baignade
- 3 Zone définie par arrêté du Maire, en concertation avec les services d'Auray Quiberon Terre Atlantique, dans laquelle l'assainissement non collectif a un impact sanitaire sur un usage sensible.

Les conséquences de l'application d'un arrêté ZAES pour une installation d'assainissement non collectif sont une accélération de la mise en conformité des installations défaillantes par un déclassement des installations classées non conformes sans obligation de travaux en installations soumises à une obligation de mise en conformité puisque présentant des risques sanitaires, environnementaux et un danger pour la santé des personnes.



Ria d'Étel une nouvelle OP'

“Loisirs nautiques, les bonnes pratiques !”

Après la sensibilisation sur site des pratiquants de loisirs nautiques à la richesse et à la fragilité des milieux naturels, à la réglementation et au partage de l'espace en 2018 et 2019, le Syndicat mixte de la ria d'Étel engage une nouvelle opération en 2021 qui s'articule autour de 3 axes :

- **Former des personnes relais de terrain** - agents portuaires, moniteurs sportifs, agents d'accueil - qui pourront elles-mêmes sensibiliser et informer directement les pratiquants d'activités de loisirs nautiques
 - **Rencontrer et sensibiliser les usagers** de loisirs nautiques sur site
 - **Aider à l'animation de l'observatoire participatif** des herbiers de zostères et syngnathidés de la ria
- Une médiatrice de la mer, Maëva Rincé vient d'être recrutée pour 7 mois par le Syndicat mixte de la ria d'Étel. Elle accompagnera ce nouveau projet.



Maëva Rincé

Maëva Rincé, médiatrice de la mer, vient d'être recrutée pour 7 mois par le Syndicat mixte de la ria d'Étel. Avec le soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité



Passionnée depuis longtemps par le milieu marin, j'ai à cœur la bonne préservation de celui-ci et des espèces qui y vivent. Diplômée d'un Master en gestion intégrée des écosystèmes littoraux, j'ai travaillé pendant 6 ans sur la gestion de la qualité de l'eau et de la ressource halieutique. Consciente de l'importance de l'enjeu que représentent la formation et l'information des usagers pour une pratique plus respectueuse de l'environnement, je suis heureuse de pouvoir participer au programme de sensibilisation défini par le Syndicat mixte de la ria d'Étel pour la saison 2021.

Avec le soutien financier des fonds Européens DLAL-FEAMP et LEADER

Sorties “découverte de l'estran et lecture de paysage des métiers de la mer”

À vos bottes, prêts, découvrez ! Le Syndicat mixte de la ria d'Étel, avec Anne Jacob, guide littorale, vous propose des sorties pour découvrir la faune, la flore du bord de mer et l'ostréiculture. Sorties gratuites, durée 2h, inscription obligatoire, nombre de places limité. Le lieu de rendez-vous sera communiqué lors de l'inscription.



Mélanie Busnel lauréate DU 1% ARTISTIQUE

La commission culture et communication a eu la délicate tâche de devoir choisir l'artiste lauréat du 1% artistique .

Après mûres réflexions et avec l'avis de l'architecte Gwendal Le Port le choix s'est porté à l'unanimité sur l'artiste Ploemeloise Mélanie Busnel, "street artiste" ou "collagiste" comme elle se nomme.



Elue à la culture

Muriel Granger

1^{ère} adjointe en charge de la culture, de la valorisation du patrimoine, de la communication et de l'événementiel

M

ÉLANIE BUSNEL glane d'anciennes gravures issues d'almanachs, journaux et recueils du XIX^{ème} siècle et début XX^{ème} siècle. Elle se les réapproprie et réalise des assemblages et collages, chargés de fantaisie et de poésie. Son travail, économe en couleurs, s'adapte parfaitement avec les matériaux et l'ambiance du lieu. Il lui a donc été demandé de nous proposer une, ou plusieurs œuvres in-situ, s'inscrivant dans

les espaces de la nouvelle médiathèque.

Un des espaces choisis en particulier est un grand vitrage donnant sur la rue passante du centre bourg, ce qui permet une vision de l'œuvre en recto-verso. L'œuvre est ainsi au sein de la vie du bourg mais constitue aussi une invitation à découvrir ce nouveau lieu.



”

LA VISION ARTISTIQUE DE MÉLANIE BUSNEL

Créer un univers onirique et végétalisé dans un espace minéral en jouant avec l'infiniment grand des plantes et l'infiniment petit des personnages et autres attributs. Une volonté de travailler de manière douce et subtile, en harmonie avec le lieu, de faire le pont entre tradition (utilisation de gravures anciennes) et modernité (jeux graphiques de composition) Surprendre le spectateur c'est l'amener à rêver ou à s'interroger

Le 1% artistique



Dans le cadre de la construction de notre nouvelle médiathèque nous avons bénéficié d'une subvention importante de la DRAC. Dans le cadre de cette subvention, nous nous sommes engagés à investir une somme correspondant à 1% du coût des travaux, à la commande ou à l'acquisition d'une ou plusieurs œuvres d'art, spécialement conçues par des artistes vivants, pour être intégrées au bâtiment.

ouverture de la médiathèque

La médiathèque tant attendue a enfin ouvert ses portes
le mardi 4 mai 2021.

L'

ÉQUIPE est très heureuse de faire découvrir aux abonnés impatients et curieux son nouvel espace lumineux, chaleureux, coloré et rempli de documents neufs.

Après avoir renouvelé leurs adhésions auprès de Marie-Laure, les usagers découvrent les lieux avec Christian, nouvel animateur socio-culturel de la commune, font leur choix, s'essaient à l'automate de prêts et repartent avec le sac illustré par Mélanie Busnel offert pour l'occasion.

Sourires derrière le masque !

Même si les protocoles sanitaires freinent certaines pratiques (jauge, quarantaine...) et repoussent pour quelques semaines les

animations, les premiers usagers ont le sourire (avec les yeux derrière le masque) et sont ravis de retrouver leur nouvelle médiathèque.

Les horaires de votre médiathèque

→ Mardi : 14h à 18h30
Mercredi : 10h à 18h

Vendredi : 14h à 18h30

Samedi : 10h à 15h

La médiathèque sera fermée du
9 au 23 août 2021.





Famille Bouilly-Gransart
CATÉGORIE FAMILLE

Zoé
CATÉGORIE ENFANT



Mila
CATÉGORIE COSTUME RECYCLE

Le carnaval

“ La municipalité a programmé un concours de déguisements à l’approche du Mardi gras ”

Voilà plus d’un an maintenant qu’aucune manifestation ne s’était organisée sur la commune. Nous vivions calfreutrés, nous ne sortions plus et il fallait y remédier. Pour le plaisir des petits comme des grands, la municipalité a programmé un concours de déguisements à l’approche du Mardi Gras et en dépit du carnaval des écoles. C’était l’activité idéale pour s’amuser en famille pendant les vacances scolaires.

Pendant un mois, plus de trente participants ont joué le jeu en nous envoyant leur plus belle photo

Princesses, super-héros, pompier, paysan, pirate, petit chaperon rouge, tennismoman, hippie, marin, danseuse, bretonne ou encore déguisement fait main sur le thème de l’environnement ; les déguisements étaient divers et variés. Le plein de couleurs et de sourire en ces temps moroses égaye les murs de la mairie. Le samedi 03 avril, une remise des lots a eu lieu dans la salle du conseil municipal pour récompenser les participants. Les vainqueurs ont été désignés grâce à un jury composé d’élus et d’agents communaux. L’originalité et la créativité du costume, la qualité de la réalisation et l’originalité de la prise de vue étaient les critères d’évaluation des déguisements. Quatre catégories se distinguaient pour la participation au concours. **Zoé**, en petit chaperon rouge, a remporté la catégorie enfants, **Laura** a gagné la catégorie adultes, la **famille Bouilly-Gransart** est arrivée en tête dans la catégorie famille et **Mila** a décroché le titre pour la catégorie costume recyclé. Enfin, les **résidents du domicile partagé Ty Ar Vuhé** ont obtenu le prix coup de cœur du jury avec leurs déguisements fabriqués de toutes pièces. Pour les remercier, chaque participant s’est vu offrir un chocolat de Pâques ainsi qu’un abonnement à la médiathèque pour les vainqueurs. À l’année prochaine !

Laura
CATÉGORIE ADULTE



Résidents de Ty Ar Vuhé
CATÉGORIE COUP DE COEUR



DU 5 JUILLET AU 19 SEPTEMBRE 2021

DÉTOUR D'ART

Depuis 15 ans, Détour d'Art invite à la découverte du patrimoine local à travers une offre variée combinant des visites libres et guidées, des jeux de pistes, des randonnées, des concerts et des animations en tout genre. Cette année, 19 sites sont ouverts à la visite, dont 3 chapelles à Ploëmel.

J

EUX DE PISTE LES CLÉS DU TEMPS

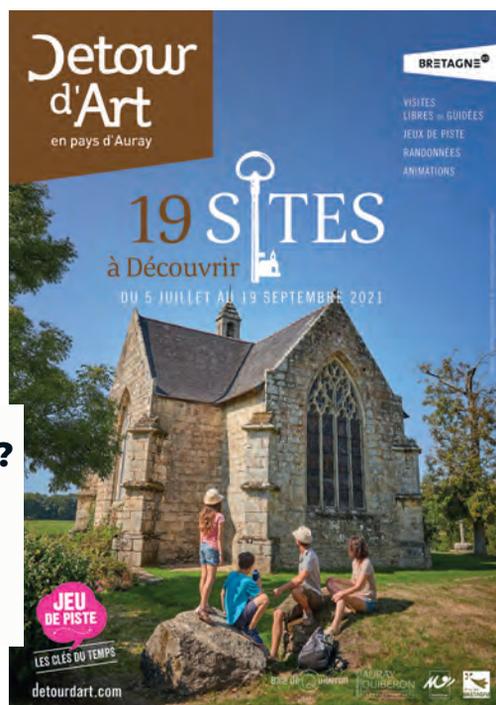
Détour d'Art ce sont aussi des jeux de piste pour découvrir les monuments en s'amusant. À Ploëmel, Détour d'Art propose une visite ludique de la chapelle Notre-Dame de Pitié, grâce au jeu. La clé des chevaliers du temps : jeux et énigmes dans la chapelle et dans le village permettent de découvrir le prénom de la princesse du chevalier représenté sur la plate-tombe. Jeu accessible aux heures d'ouverture de la chapelle Notre-Dame de Pitié

Un nouveau jeu en création...

Un jeu de piste dans le bourg de Ploëmel, autour de la chapelle Notre-Dame de Recouvrance, est en cours de conception. Il mettra en scène l'histoire d'un marin. Le scénario s'inspire d'un fait réel : une bataille menée en pleine mer par des marins bretons il y a plus de 300 ans... À découvrir prochainement !

Plus d'infos ?

→ detourdart.com
Office de tourisme
Auray
☎ 02 97 24 09 75



À Ploëmel, trois chapelles remarquables font partie de la programmation 2021. Elles sont ouvertes à la visite tous les mardis de 14h à 18h, du 6 juillet au 31 août.



Notre-Dame de Recouvrance

→ Rue de l'église
Située en parallèle de l'église paroissiale St-André, la chapelle Notre-Dame de Recouvrance date du XVI^e s. Ce sanctuaire était dédié aux marins et à leurs familles. La chapelle est couverte de peintures murales du XVIII^e s., qui ont été découvertes sous plusieurs couches de chaux. Elles illustrent des scènes de la Passion du Christ ou un ex-voto marin.



Notre-Dame de Pitié

→ Village de Locmaria
Construite au XIV^e siècle, cette chapelle de style roman est le plus ancien monument ouvert dans le cadre de Détour d'Art. Elle abrite une plate-tombe considérée comme la plus belle et la plus ornée des pierres funéraires en Bretagne. Cette pierre tombale immense représente Pierre de Broërec, seigneur de Locmaria. Ce mobilier exceptionnel est classé.



Saint-Méen

→ Village de Saint-Méen
Fermée pendant plusieurs années pour restauration, la chapelle St-Méen rouvre ses portes dans le cadre de Détour d'Art. Construite au XVI^e s., elle est inscrite Monument Historique. Sa physionomie curieuse donne l'impression que deux chapelles sont accolées. La présence d'une chapelle seigneuriale s'ouvrant sur le chœur explique cette architecture originale. Elle possède un vitrail classé du XVI^e s., ce qui est remarquable car la majorité des vitraux de cette époque ont disparu.

1



RETOUR

En images

Ploemel devant l'objectif !

2



3



4



Légendes

- 1 Remise du prix Zéro Phyto avril 2021
- 2 Arrachage de la myriophylle juin 2021
- 3 Exposition Cimetières d'hier à aujourd'hui Place de la Mairie
- 4 Installation des collages à la médiathèque par Mélanie Busnel



5



5



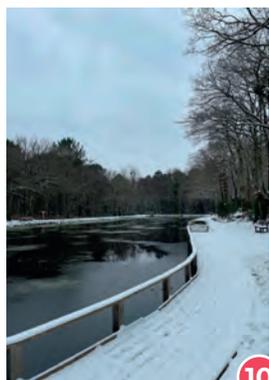
6



7



8



10



10



9



10

Légendes

- 5 Passage de la Redadeg
26 mai 2021
- 6 Golf de Saint Laurent
juin 2021
- 7 Mane Bogad
- 8 Les travaux d'aménagements
paysagers devant la mairie
- 9 Cérémonie du 8 mai 2021
- 10 Mane Bogad et la Mairie sous
la neige 11 février 2021

École privée Sainte Marie

La deuxième partie de l'année scolaire a été parsemée de riches interventions dans tous les domaines !

S **CIENCES** L'association Cro-codigital est venue réaliser un cycle de programmation informatique pour les élèves du CE2 au CM2. Sur 4 séances, les élèves ont appris à coder et programmer robots et drones. Chaque élève est reparti avec un diplôme attestant des compétences acquises lors de la séquence. Les élèves de maternelle et de CP, CE1 ont pu sortir de l'école pour partir à la découverte de la nature : étude de la mare, du potager, des abeilles,...Chacun a pu observer, semer, goûter, découvrir la nature avec ses sens. C'est d'ailleurs sur une note de dégustation que se termine l'année scolaire avec des ateliers nutrition visant à développer les connaissances des enfants vis-à-vis des aliments, de leur corps, de l'hygiène alimentaire et de tout ce qu'il leur faut pour bien grandir !

Arts

L'ensemble des élèves de primaire a préparé une pièce de théâtre originale écrite par Faragorn « L'île du bonheur ». Chaque classe prépare un acte de la pièce qui nous raconte une intrigue haletante ! Les élèves de Maternelle ont eux préparé des danses lors d'un cycle d'intervention de l'UGSEL. L'ensemble des prestations ont été filmées et proposées aux parents sous la forme d'une clé USB afin que chacun puisse garder un souvenir des spectacles de fin d'année ! L'association graines d'histoires est venue pendant plusieurs semaines faire découvrir à tous les élèves de l'école les instruments du monde, les percussions corporelles et le chant. Gauthier et Gaëlle ont enchanté les plus petits comme les plus grands en variant les chansons et en donnant vie à la musique.

Sport

En cette année de COVID, les activités en extérieur sont privilégiées ! Les CE et CM ont ainsi pu découvrir le foot et le golf. Afin de proposer une semaine exceptionnelle aux CM qui n'ont pas pu partir en voyage, l'école a organisé une semaine terre-mer à St Pierre Quiberon. Pendant 4 jours, les enfants vont pouvoir découvrir kayak, raft, tir à l'arc, sarbacane, course d'orientation, construction de radeau, parcours d'obstacles, paddle et wave-ski !! Que du bonheur !

Mini-Kermesse

Afin de finir cette année dans la joie et la bonne humeur, une mini-kermesse a été organisée. Grâce au soutien des plusieurs bénévoles, deux journées de jeux ont été organisées : pêche à la ligne, concours de tirs au but, tire doudou, arbre à bonbons, concours de nerf, etc...Pour leur plus grande joie, les enfants ont pu renouer avec les attractions traditionnelles des kermesse. Le spectacle a quant à lui été proposé filmé et sur clé USB, pour pouvoir être regardé sans modération à la maison !





Activités diverses et variées

→ L'association graines d'histoires est venue pendant plusieurs semaines faire découvrir à tous les élèves de l'école les instruments du monde, les percussions corporelles et le chant.

L'association Croco'digital est venue réaliser un cycle de programmation informatique pour les élèves du CE2 au CM2.

Éducation à la citoyenneté : devenir petits citoyens !

→ Tout au long de cette année scolaire, différentes actions ont été déployées afin de former les élèves à devenir de petits citoyens. Les élèves de CE2 et de CM1 ont passé leur permis piéton et ceux de CM2 leur permis vélo. Le respect du code de la route, l'apprentissage des panneaux routiers, le code de bonne conduite, sont autant de points qui ont été abordés lors des séances réalisées par la police municipale ou la gendarmerie.

L'association « Les Pâtes au beurre » est également intervenue en plusieurs temps afin de décrypter avec eux le vivre ensemble et le respect de l'autre, dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le Harcèlement. Le psychologue Michael Bocher a permis de mettre en place un débat entre les élèves et d'aider à libérer la parole des uns et des autres, d'apprendre à s'écouter, à formuler des propositions de solutions.



Solidarité

Pendant le Carême, l'école a effectué son traditionnel Bol de pâtes dont les bénéficiaires ont été reversés à l'association « Au bonheur des enfants de pédiatrie » qui a pour but d'égayer le quotidien des enfants hospitalisés dans les services de pédiatrie du département. Chaque famille a versé l'équivalent du prix d'un repas

standard, ou un peu plus si elle le souhaitait, et chaque enfant participant a mangé un repas simple constitué de pâtes ou de riz. La différence de coût a été reversée à l'association, un peu plus de mille euros ont été récoltés, un grand merci à toutes les familles pour leur générosité !

Renseignements

Mme Brindeau, directrice de l'école Sainte Marie

✉ eco56.stema.ploemel@eco.ecbretagne.org ☎ 02 97 56 83 26

École publique Groez-Ven

Être élève à l'école du Groez-Ven, c'est...

1 Se sentir bien à l'école !

Dans certaines classes, les élèves sont initiés à la méditation de pleine conscience. Les modalités de travail évoluent vers une classe plus flexible : des assises variées (ballon, coussin...), de la coopération, des ateliers... Diverses activités sportives sont proposées en partenariat avec des associations locales : rugby, tennis, judo, football, roller... Afin de rassurer les élèves et les accompagner dans leur parcours scolaire, des temps de transition sont organisés entre cycles (GS-CP et CM2-6^{ème}, en partenariat avec le collège).

Les années à venir seront l'occasion de poursuivre nos actions et de réfléchir à de nouveaux projets propices à l'épanouissement de nos enfants.

2 S'ouvrir à la culture bretonne

Depuis 4 ans, les élèves peuvent suivre un enseignement bilingue en breton. Une troisième classe ouvrira à la rentrée 2021. Les élèves participent à des projets en lien avec les partenaires locaux (cinéma, spectacles vivants, Redadeg...)

3 Devenir un citoyen de demain

Dans les conseils de classe sont évoqués les questions, les remarques formulées par les élèves, pour maintenir un climat serein, propice aux apprentissages et à l'épanouissement de chacun. Face à un conflit, un désaccord, les élèves sont amenés à formuler des messages clairs, pour tenir compte du point de vue de l'autre. Une attention particulière est portée à l'expression des émotions pour mieux les gérer. Les élèves passent le permis piéton en CE2 puis le permis vélo en CM2 en coopération avec la police municipale. Nous avons organisé un calendrier de l'Avent inversé pour un Noël solidaire : les aliments et produits d'hygiène collectés ont été remis à la Croix Rouge.



4 Être sensibilisé au développement durable

Les élèves sont initiés au tri des déchets et participent au tri des papiers en classe. Les élèves sont incités à réfléchir à la préparation des pique-niques et des goûters pour tendre vers le « Zéro déchet ». Les GS CP et CE1 participent au projet « Equalianse » qui vise, sur 3 ans, à les éduquer à l'équilibre nutritionnel. Ils ont participé au projet de labellisation « Refuge LPO » du parc de Mané Bogad. Un potager a été mis en place dans la cour de l'école. Dans le cadre des séances scientifiques, les enfants sont sensibilisés à leur environnement proche : la mare, la forêt, le littoral. Une réflexion sur les fournitures scolaires est amorcée par l'équipe enseignante, pour tendre vers du matériel plus durable générant moins de déchets.



5 Bénéficier d'une ouverture sur l'art et la culture

Le quart d'heure de lecture est généralisé dans les classes élémentaires. Les « grands » préparent des lectures d'album pour les maternelles. Certains élèves découvrent les grands récits de la mythologie grecque. Ils vont à la rencontre de diverses œuvres d'art : peinture, sculpture, architecture, photographie... Les élèves des classes élémentaires participent au prix littéraire des Incorruptibles. Dès leurs premières années à l'école, les élèves apprennent les danses bretonnes pour danser ensemble au cours de bals bretons.



Renseignements

Mme Lothodé, directrice de l'école ne manquera pas de répondre à toute question concernant notre établissement. Il vous sera possible de visiter les locaux et de rencontrer l'équipe enseignante.

✉ ec.0560251u@ac-rennes.fr

📍 groezen56400.toutemonecole.fr

☎ 02 97 56 83 63

Une année associative compliquée, MAIS...



Elue à la culture

Muriel Granger

1^{ère} adjointe en charge de la culture, de la valorisation du patrimoine, de la communication et de l'évènementiel

De part sa définition, une association est un contrat passé entre plusieurs personnes, qui décident de mettre en commun leurs connaissances ou leur activité pour réaliser un projet collectif, dans un but autre que le partage des bénéfices.

”
Rendez-vous
au forum des
associations le
3 septembre à
partir de 17h !



ue cette année aura été difficile. Démarrage en septembre dans des locaux pas toujours adaptés, mais le plaisir de se retrouver était bien réel, puis fermeture, ouverture, fermeture, protocoles, jauges, gestes barrières, ouverture en extérieur, les enfants d'abord, arrêtés préfectoraux. Tout cela nous a un peu fait perdre la tête. Mais le but était bien de protéger chacun et d'éviter toute propagation de ce fichu virus.

L'envie est forte de revoir tout repartir et de retrouver la belle dynamique qui régnait sur les 54 associations de la commune.

Pour le lancement de la nouvelle saison 2021-2022, nous vous invitons à venir nombreux au forum des associations qui aura lieu de **vendredi 3 septembre de 17h à 19h30** à la salle polyvalente du Groez Ven.

Le projet de reconstruction de l'espace incendié est en cours.

Nous avons tenu compte des différentes demandes des utilisateurs et nous travaillons au mieux pour faire en sorte que ces nouveaux espaces soient adaptés aux pratiques diverses.

Pour ce faire, nous sommes accompagnés du cabinet d'architectes programmistes CERUR, pour optimiser les différentes surfaces et les contraintes inhérentes à un espace recevant du public.



↑ Démolition de l'espace du Groez-Ven a été réalisé par l'entreprise CO2 Démolitions de Plogonnec entre avril et mai

Dans les grandes lignes, deux espaces se dessinent :

- **Une grande salle de 200m²**, parquetée, à laquelle s'ajoute une scène. Cette salle sera modulable en deux espaces séparés par une cloison amovible.
- **Une deuxième salle de 120m²**, dédiée aux sports « pieds nus »
- Se rajoutent à cela, **plusieurs réserves, sanitaires et un hall convivial.**

Nous espérons une construction dans les deux prochaines années.

Il sera fait une présentation des plans aux associations utilisatrices des lieux. Nous espérons une ouverture de l'espace pour 2023.

En attendant tous ces beaux projets, je vous souhaite un très bel été.



Restauration du crucifix

→ Cette année, nous avons fait restaurer le crucifix par Monsieur Pierre Le Baron, un travail long et fastidieux, comme en témoignent les photos



La chapelle est ouverte chaque année pour les visites de "Dérou d'art". Elle abrite aussi une pièce unique dans notre région: une pierre tombale, celle du chevalier Pierre De Broherrec.

Chapelle Notre Dame de la Pitié

Association créée en 1977 à l'initiative de Jean Le Meut, "Les amis de la Chapelle de Locmaria"

Après près de dix années de travail et surtout de bénévolat, la chapelle a retrouvé son éclat. Toiture, murs, sol, vitraux, statue, cloches... ont été au fur et à mesure restaurés. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus réaliser de travaux, même d'entretien! Les monuments historiques s'intéressent au site de Locmaria et nous demande de ne plus intervenir afin qu'ils puissent étudier le site. Après des fouilles préliminaires réalisées l'an dernier, il s'avère que

Locmaria, la chapelle, le château serait un site très ancien, bien plus que ce que l'on croyait jusqu'à présent. Chaque deuxième dimanche de septembre, a lieu le Pardon sur le site. En 2020, dû à la situation de pandémie que nous vivons, l'office s'est déroulé en extérieur afin de pouvoir respecter les distances sanitaires. Je tiens à remercier tous les bénévoles qui ont permis d'aménager et de déménager le site pour la célébration. Je tiens aussi à faire un hommage à tout ceux et celles qui ont participé à rendre sa

dignité à cette superbe chapelle ainsi qu'à la Vierge Marie pour qui a été édifiée voici plusieurs siècles « Notre Dame de la Pitié ». Mes pensées vont particulièrement à ces bénévoles connus mais aussi à ceux de l'ombre dont on ne parle jamais mais qui font que ce lieu de prière reste accueillant, propre, ouvert à tous sur demande et fleuri lors du pardon et aussi à ceux qui ont donné de leur temps et qui nous ont quitté.

↓ Pardon 2020



Danserion Bro Plenuer

Dans l'attente d'une reprise des activités !

Photo du groupe des Danserion Keraveon Erdeven 2019



Pardon de St Quirin Brech 2019



En raison de la pandémie, cela fera plus d'une année entière que les Danserions ont abandonné leurs instruments de musique et leurs costumes. Les jambes nous démangent mais nous devons attendre encore un peu. En effet, quelques sorties annulées l'an passé avaient été reportées à cet été, mais les organisateurs nous ont fait savoir que les manifestations étaient à nouveau reportées en 2022. Il s'agit particulièrement du pardon de St Quirin à Brech et d'une fête à St Cado à Belz.

Entre espoir et...

Un espoir toutefois pour le maintien d'un déplacement dans les Pyrénées orientales à St Cyprien vers le 18 septembre de cette année. Nous avons déjà participé à ce festival en septembre 2019. D'autre part, il a été également décidé de reporter en 2022, l'anniversaire des 40 ans de l'association qui devait avoir lieu en 2021.

... réalité

Si les assouplissements des contraintes sanitaires se confirment, nous espérons reprendre les répétitions du

vendredi (20h pour les enfants et 21h pour les adultes) à partir de la fin août. Les nouveaux adhérents adultes et enfants seront toujours les bienvenus.

Plus d'infos ?

➔ Président Marc Le Badezet
☎ 07 87 89 94 14
✉ marc.lebadezet@orange.fr
Responsable danse : Clément Le Lamer ☎ 06 70 64 62 33
✉ c.lelamer@orange.fr

L'amicale laïque

L'année 2020 - 2021 n'a pas été simple

L'équipe de l'Amicale n'a pu proposer que des opérations ventes : les chocolats de Noël ont bien fonctionné, les galettes des rois n'ont pas eu le succès escompté, l'opération pizza a dû être reportée d'avril à fin mai à cause du 3^{ème} confinement. Nous avons participé à la collecte des journaux et magazines. Le 8 mai, nous étions quelques-uns de l'école de Groëz Ven (Amicale et DYP principalement) à nous mobiliser pour un premier tri aux côtés des quelques parents de Sainte Marie. Le 22 mai matin : deuxième opération tri pour un chargement final les 28 et 29 mai dans les bennes. Toutes ces opérations sont montées pour aider à financer les projets pédagogiques de l'école. Vu les circonstances, il est encore difficile



↑ 22 mai : deuxième opération de tri

de se projeter pour l'organisation d'une kermesse. L'Amicale souhaite donc mettre en place une tombola pour clôturer l'année de façon un peu festive: nous comptons sur les parents et les Ploemelois pour en faire un succès.

APEL École Sainte Marie

L'APEL est constitué de parents d'élèves de l'école Sainte Marie, nous proposons des **actions toute l'année scolaire** : vente de pizzas, livres, kermesse, cadeaux... afin de récolter de l'argent dans le but de **financer ou participer au financement des projets pédagogiques** : pop English, activités sportives et culturelles... mais aussi les **sorties scolaires**. Nous avons aussi des

projets pour l'école en effectuant des dons à l'OGEC pour participer à améliorer les structures de l'école (ex: jeux extérieurs). Nous sommes une équipe dynamique qui aime partager de bons moments ; n'hésitez pas à nous rejoindre.

Les Amis de l'Orgue

L'été musical de Ploemel est de retour pour la saison 2021. Trois concerts vous sont proposés et les mesures barrières en vigueur lors de leur programmation seront respectées.



La saison débutera le **jeudi 15 juillet** avec « Le temps d'une chanson » proposé par l'ensemble « **SOTTOVOCCE** ». Spécialement conçu pour le dixième anniversaire de l'Ensemble Sottovocce. Inspiré d'airs traditionnels « Le temps d'une chanson » s'enrichit d'œuvres sacrées pluriséculaires et de pièces contemporaines de France et du monde. De tempi en variations, de rêves en illusions, le temps d'une chanson aiguë vos sens et titillera vos émotions. Des ténèbres aux lueurs, l'écriture frêle des écrivains disparus se mêle subtilement aux lignes mélodiques des compositeurs des temps présents. Surprenant miroir qui unit le monde et dévoile les ombres. Au temps des chansons populaires succède les temps des découvertes et de la création : notre nouveau programme s'enrichit d'une collaboration exclusive avec le compositeur gallois Robat Arwyn. Dix années de surprises et dix années de rêves, animées d'une passion des plus dévorantes, aiguisez vos oreilles et soyez gourmands, une aventure musicale inédite vous attend ! Le **jeudi 29 juillet** nous recevrons « **Les triplettes de Merville** ». Un superbe trio lorientais qui vous fera voyager sur des rythmes swing, latino et blues dans une ambiance légère et intimiste. Une balade délicieuse le temps d'une soirée. Nous terminerons la saison d'été le **jeudi 19 août** comme à l'accoutumée avec « **l'Orchestre National de Bretagne** ».

Une formule nouvelle pour cette année spéciale avec un concert de musique de chambre nous permettant de respecter les mesures sanitaires en vigueur à cette date. Huit musiciens nous interpréterons « L'octuor » pour 2 violons, alto, violoncelle, contrebasse, clarinette, basse et cor de Franz Schubert. L'octuor est la plus longue œuvre de musique de chambre de Franz Schubert. Il a été composé en 1824 sur commande du clarinettiste de renom Ferdinand Trayer. Il appelle une comparaison avec le Septuor opus 20 de Beethoven. Le choix de la tonalité en fa majeur manifeste une volonté de bonne humeur et de bonhomie. Un charme général des plus subtils qui s'exprime notamment dans les deux mouvements lents l'andante et l'adagio.

Nous espérons avoir de plaisir de vous retrouver nombreux en **l'église Saint André de Ploemel** pour partager ces beaux moments musicaux : les **jeudis 15 juillet à 20h30 avec Sottovocce, 29 juillet à 20h30 avec les Triplettes de Merville et 19 août à 20h30 avec l'Orchestre National de Bretagne**.

Entrée 13 €, billetterie sur place avant le concert. Gratuité jusqu'à 12 ans.

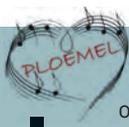
En fonction des mesures sanitaires en vigueur au mois d'août, une billetterie exceptionnelle pourra être mise en place pour le concert de l'Orchestre National de Bretagne. Vous serez informé par la presse et le site des Amis de l'Orgue de Ploemel.

www.association-des-amis-de-lorgue-de-ploemel.neopse-site.com

Le Chœur de Ploemel

Cela fait maintenant un an que le chœur de Ploemel est muet.

Contrairement à certaines chorales, nous n'avions pas fait le choix en septembre 2020 de reprendre les répétitions en demi-groupe et avec des masques, et ce pour deux raisons. Tout d'abord notre Chœur est un tout et nous ne voulions pas laisser sur le bord de la route celles ou ceux qui auraient craint (à juste titre) d'être contaminés ou de contaminer. Puis, chanter avec un masque est une gageure pour les amateurs que nous sommes. C'était bien sûr manquer de souffle et surtout prendre de mauvaises habitudes, ne pouvant ni bien s'entendre ni entendre les autres choristes. La suite nous a donné raison, car les unes après



les autres, toutes les chorales ont dû définitivement cesser leurs répétitions. Mais l'année a été longue sans chanter, sans se retrouver pour échanger et elle l'est encore ! Heureusement, nous avons la chance d'avoir un chef de chœur professionnel, en la personne de Michel Ouremanov, qui n'a pas abandonné ses choristes ; chaque jour pendant l'Avent, nous recevions par mail un chant en rapport avec la liturgie du moment. Ainsi, le lien entre nous tous était maintenu. Nous étions toujours curieux de savoir et d'entendre ce que notre chef nous avait réservé chaque jour. Puis il y a eu la trêve de fin d'année, et Michel a repris ses envois, hebdomadaires cette fois-ci. Nous recevons plusieurs morceaux à chaque fois, soit pour les comparer soit au contraire

pour les opposer mais toujours dans le but de nous les faire découvrir et surtout de nous les expliquer. Nous avons ainsi appris beaucoup de choses sur la vie et l'œuvre de compositeurs, dont certains nous étaient même totalement inconnus. Nous sommes toutes et tous impatients de reprendre le chant en espérant que nous pourrions le faire sereinement en septembre. Que celles et ceux qui souhaiteraient se joindre à nous n'hésitent pas à venir assister à une ou deux répétitions. Aucune connaissance musicale n'est exigée, il n'est pas nécessaire de savoir lire la musique ; seule l'assiduité aux répétitions (chaque mardi 20h30 > 22 h, hors congés scolaires) est demandée.

Monique Legoeuil, Présidente de chœur
☎ 06 09 40 36 54

De Fuseau en Aiguille

Depuis quelques jours, nos dirigeants suggèrent que la lutte contre la Covid se fasse " dans la dentelle".

En tant que présidente bien entourée d'adhérentes motivées par la dentelle au fuseau, c'est un sujet que je connais bien ! L'association De Fuseau en Aiguille soufflera ses 13 bougies cette année. En effet, avant de devenir réellement association en 2011 (à l'initiative d'Annie Montfort, de Gwenaëlle Noury et de Claudie Ferrier), nous échangeons et partageons déjà les activités autour de la broderie sur tissu et sur tulle, de la dentelle au fuseau et à l'aiguille... enfin quelle qu'en soit la forme, mais toujours dans la joie et la bonne humeur. Gageons que cette 13^{ème} année « porte chance » verra le retour des petits et grands projets en commun. En attendant avec impatience le grand jour des retrouvailles (habituellement un samedi après-midi par mois), puis celui des fêtes et congrès, salons d'arts créatifs et divers rassemblements auxquels nous aimons tant participer, nous avons gardé le contact surtout, et continué à créer chacune

de notre côté. Nous avons échangé les photographies des



réalisations des unes et des autres, pour garder l'envie de créer, préserver notre centre d'intérêt, et ne pas céder au découragement. Pour l'évasion de l'esprit, il n'y a pas mieux que l'Art, quel qu'il soit... Nous serons fidèles au poste dès la reprise, que nous espérons rapide maintenant, des projets pleins nos cartons et nos carreaux... de dentelle, à la salle des Anciens, lumineuse et accueillante: une réelle chance pour les petites associations à petit budget. N'hésitez pas à venir nous rencontrer dès que la municipalité nous donnera le feu vert, dans le respect des gestes-barrière bien entendu. Aux dernières nouvelles, nous n'avons perdu aucune adhérente en cours de route, et j'en suis bien heureuse.

Annie Montfort, Présidente ☎ 07 86 78 44 57

Ploemel Forme

Nous allons mettre à profit l'été pour tenter de relancer les cours en septembre



↑ Cours avec Franck au stade



↑ Cours avec Michelle au stade

Notre association de gym qui existe depuis bientôt 40 ans subit comme de nombreuses associations les conséquences de cette pandémie. Nous avons réussi à démarrer la saison le 24 septembre 2020 aux horaires de l'année précédente avec 4 cours répartis entre la salle polyvalente le lundi à 19h et le mercredi à 9h30 et la salle St André, que la mairie avait mis à disposition, pour les cours du jeudi. Les effectifs avaient bien entendu fortement diminué, mais plus d'une quarantaine d'adhérents s'étaient inscrits avec une bonne dizaine de nouveaux adhérents. Les cours se sont déroulés dans une bonne ambiance, mais malheureusement ont dû être interrompus

à la fin des vacances de la Toussaint, fin octobre. L'espoir de pouvoir reprendre les cours au premier trimestre 2021 a vite été anéanti, quelques cours ont néanmoins pu être dispensés au stade à partir de la mi-mai. Nous allons mettre à profit l'été pour tenter de relancer les cours en septembre, en sachant que l'incertitude plane toujours quant à une sortie de cette crise sanitaire. Évidemment, le tarif de l'adhésion pour les membres qui étaient inscrits pour la dernière saison sera diminué pour compenser ces deux dernières années chaotiques. Nous devrions conserver les mêmes horaires en septembre mais une information précise sera donnée à la fin de l'été et notamment au forum des associations.

- Lundi de 19h > 20h avec Franck
- Mercredi de 9h30 > 10h30 avec Franck
- Jeudi de 14h > 15h avec Michelle (gym douce)
- Jeudi de 20h > 21h



Denise Drian, Présidente
☎ 06 83 05 22 17
✉ denise.drian@orange.fr

Art floral

L'association maintient le cap mais au ralenti

En raison du contexte sanitaire, avec la fermeture des salles municipales à Ploemel comme partout ailleurs, l'association n'a pu proposer ses ateliers habituels autour des compositions. Heureusement, la professeur fleuriste (depuis 2004) a su produire des tutos de manière virtuelle qui ont permis à chacune

des adhérentes de maintenir le lien amical et garder la main. Nous subissons tous cette situation de plein fouet et déplorons cette perte de convivialité. Nous savons toutes et tous combien l'aspect social est important dans une association. Tout est plus sympathique lorsque l'on se retrouve autour d'une table pour apprendre, échanger. En attendant de meilleurs jours, certaines « apprenties fleuristes » se retrouvent à deux ou trois dans le respect

Bébés d'abord

Les assistantes maternelles des "Bébés d'abord" ont souhaité vous faire découvrir leur profession, au travers de questions concernant notre beau métier, ainsi que notre association.



D EPUIS COMBIEN DE TEMPS DÉSIREZ-VOUS ÊTRE ASSISTANTE MATERNELLE ?

Pour beaucoup d'entre nous, ce souhait existe depuis de nombreuses années, parfois lors d'un congé parental ou tout simplement en devenant maman. Pour d'autres, il découle d'expériences de baby-sitting ou d'une formation dans le domaine de l'enfance.

QUEL EST LE DÉCLENCHEUR DE CETTE ENVIE ?

La naissance d'un enfant de l'assistante maternelle est parfois le déclencheur, permettant ainsi de profiter de ses propres enfants, tout en exerçant une profession attrayante. D'autres déclencheurs peuvent être une reconversion professionnelle, un besoin d'indépendance, mais également l'amour des enfants et donc le souhait de travailler auprès d'eux. Enfin, certaines assistantes maternelles connaissaient déjà ce métier car leur propre mère l'exerçait.

QUELS MOMENTS OU ACTIVITÉS AIMEZ-VOUS PARTAGER AVEC DE JEUNES ENFANTS ET POURQUOI ?

Beaucoup d'entre nous apprécient la diversité des activités possibles auprès des enfants, mais certaines ont une préférence pour les jeux favorisant les apprentissages de base (couleurs, etc) et l'éveil dans des domaines variés. D'autres encore aiment raconter des histoires (que l'on peut adapter selon l'âge), proposer des dessins, ou bien écouter de la musique et chanter (ce qui permet à chacun de s'exprimer par le corps ou verbalement). Certaines ont une préférence pour la découverte de la nature, des animaux, de notre environnement, au travers de promenades adaptées à tous les âges : les petits observent, écoutent, tandis que les plus grands disposent d'un espace de motricité infini ! Enfin, plus généralement, les moments du quotidien, jeux, repas, sorties, etc, représentent des temps

d'échange et de partage très intéressants et riches d'enseignements, tant pour les enfants que pour les assistantes maternelles.

QUE REPRÉSENTE CETTE PROFESSION ?

Cette profession s'avère très enrichissante et passionnante et demande beaucoup d'implication, de patience et d'organisation. C'est un métier qui exige d'être responsable, autonome et qui apporte la satisfaction de transmettre et de participer à l'épanouissement et au développement des enfants accueillis.

QUEL EST SON RÔLE DANS LA SOCIÉTÉ ?

En premier lieu, nous représentons un chaînon indispensable de l'économie en permettant aux parents de pouvoir travailler. Nous assurons également la continuité et la complémentarité de l'éducation apportée par les parents (sans se substituer à eux), tout en respectant leurs consignes, et bien sûr, leurs valeurs. Enfin, nous sommes garantes de la sécurité, de l'éveil et du bien-être des enfants accueillis, tout en favorisant leur autonomie et en les accompagnant dans la découverte du monde qui les entoure.

COMMENT VOYEZ-VOUS VOTRE RÔLE AUPRÈS DES FAMILLES ?

Nous sommes des professionnelles de la petite enfance et nous intervenons auprès des familles, en privilégiant la confiance, l'écoute et parfois le conseil avec les parents, pour le bien-être de leur enfant. Nous jouons le rôle "d'assistante d'éducation", en partenariat et en relais des parents qui restent, bien sûr, décisionnaires. Enfin, nous sommes des accompagnantes, durant quelques années dans la vie des enfants, et parfois même des confidentes auprès des parents.

QUELS SONT LES AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE NOTRE PROFESSION ?

Parmi les avantages cités, l'on retrouve la diversité de notre métier passionnant, ainsi qu'une certaine indépendance.

De plus, l'on retient l'aspect gratifiant d'avoir pu participer à l'évolution d'un enfant, mais aussi de démarrer dans une nouvelle "aventure" à l'arrivée de chaque petit chez nous ! Enfin, le fait de pouvoir partager des moments de bonheur et de tendresse auprès de tous ces enfants attachants, rendent cette profession d'autant plus attrayante et épanouissante. Concernant les inconvénients, il ressort en premier lieu, le manque de reconnaissance de la société et le sentiment de ne pas être considérées comme des salariées à part entière, ceci étant encore plus flagrant dans ce contexte de pandémie. D'autre part, le fait de travailler dans notre lieu de vie oblige à s'adapter pour que les sphères travail et famille puissent cohabiter. En outre, notre profession exige une grande amplitude horaire (12 ou 13 heures par jour) en raison de contraintes (nettoyage, rangement, etc) avant et après la journée de travail, ce qui peut entraîner une fatigue importante.

QUE VOUS APPORTE L'ASSOCIATION DES « BÉBÉS D'ABORD » ?

Elle nous permet de nous sentir moins isolées, de nous retrouver pour participer à des activités, de partager nos problématiques, nos expériences et nos conseils concernant notre profession. De plus, notre site internet nous permet de bénéficier d'outils, d'articles, de textes de loi, ainsi que de nous faire connaître auprès des parents, tout en mettant à jour nos disponibilités.

QU'APPORTE-T-ELLE AUX ENFANTS ?

Elle apporte aux enfants un lien avec des pairs (autres que ceux qu'ils côtoient chez leur assistante maternelle) et favorise la socialisation, par l'intermédiaire de la collectivité et du partage. Elle prépare à la scolarisation future en diminuant l'apprehension de l'enfant et en servant ainsi de passerelle jusqu'à l'entrée à l'école.

de la distanciation physique. Les téléphones vont bon train, histoire de garder le contact. Nous souhaitons retrouver à la rentrée de septembre toutes les adhérentes en pleine forme et reprendre nos activités comme avant. Réaliser d'élégantes compositions florales est une activité à la fois horticole et artistique. La plupart des matériaux nécessaires à son exercice peuvent être prélevés dans le jardin ou dans la campagne. Le jardin est aussi une

précieuse source d'inspiration. La diversité est l'une des règles essentielles pour le jardin comme pour l'art floral. Les bouquets, par leur architecture, leur rythme, leurs couleurs mettent en valeur la beauté naturelle des végétaux et dégagent un caractère harmonieux.

Isabelle Camenen, Présidente ☎ 02 97 56 89 75
Sylvie Morvant, Secrétaire ☎ 02 97 56 64 59

Le jardin des idées

C'est d'une envie collective d'accélérer la transition écologique à Ploemel qu'est née l'association « Le jardin des idées ». Et avec l'arrivée des beaux jours, les idées plantées cet hiver commencent à germer !



↑ 113 kilos de déchets récoltés, triés et déposés à la déchetterie

N PASSE À L'ACTION ! Quoi de mieux pour accueillir les beaux jours qu'un bon nettoyage de printemps ?! Dimanche 21 mars, ce ne sont pas moins d'une cinquantaine d'adultes accompagnés de leurs enfants qui ont battu rues et chemins Ploemelois à la traque de déchets en tout genre. Et ce sont 113 kilos récoltés, triés et déposés à la déchetterie. Un autre objectif de l'association « Le jardin des idées » est de permettre aux Ploemelois qui le souhaitent et qui n'en n'ont pas actuellement la possibilité, de produire eux-mêmes leurs légumes. Ainsi l'idée d'un jardin partagé qui a couvé cet hiver a écloué. C'est sur un terrain privé mis à disposition de l'association, à proximité immédiate du bourg, que 11 familles se sont lancées dans le jardinage, dans le respect des règles de la culture biologique. Une belle ambiance lors du chantier de préparation du terrain, qui a été l'occasion de rencontres (dans le respect des gestes sanitaires) et qui promet de belles récoltes locales dans les semaines et mois à venir.

ON PRÉPARE LA SUITE

D'autres idées sont en cours d'élaboration, notamment la participation à un SEL (Système d'Échange Local). Que l'on soit bricoleur, bon en comptabilité, expert en culture de salades, ou bien que l'on ait des outils pouvant

être prêtés... Un SEL c'est une association où les membres mettent certains biens, connaissances ou savoir-faire au service des autres. Afin d'aller plus loin que le simple troc de ces biens et services, le groupe définit une unité de mesure qui régit les échanges et permet la réciprocité. Rendre service, pouvoir compter sur les autres, le SEL développe une économie solidaire et locale. En réflexion, des ateliers divers : ateliers couture, produits ménagers maison, cosmétiques maison, fabrication d'un hôtel à insectes, conférences thématiques...

PARCE QUE VOUS AUSSI VOUS AVEZ DES IDÉES

L'association « Le jardin des idées » fleurit grâce à l'enthousiasme et à la participation de ses adhérents. Si vous vous sentez portés par l'écologie, le partage, l'entraide, si vous avez des idées pour une vie en accord avec la nature à Ploemel n'hésitez pas à nous rejoindre !

Plus d'infos ?



☎ 06 63 19 35 88
✉ contact@lejardindesidees.bzh
f [lejardindesidees.ploemel](https://www.facebook.com/lejardindesidees.ploemel)



TÉMOIGNAGES D'ADHÉRENTS

« J'ai été très agréablement surpris du nombre de participants et avec beaucoup d'enfants. Nous sommes partis sur un circuit rejoignant la route Ploemel/Belz puis Kerivilaine. Et là on se rend compte que les alentours des villages sont propres. Par contre, nous avons rempli nos 2 gros sacs sur la route de Belz. Conclusion on jette loin de chez soi. Action très utile et très agréable. »

Hervé

« Débutant, l'idée d'avoir un jardin partagé pour les adhérents m'a paru une excellente idée. Cerise sur le potager, les parcelles sont à côté de chez moi. Je pense qu'il est important de pouvoir offrir cette expérience à notre fille de 5 ans. Ce jardin permet l'échange sur nos erreurs et réussites, et de tisser des liens avec les autres habitants du hameau. Renouer avec le collectif est une valeur essentielle en ces temps troublés, c'est une très bonne initiative. »

Olivier

« Nous avons tout de suite adhéré à l'initiative de l'association. Outre que nous cultivons nos propres légumes, nous en retirons le bénéfice d'aller à la rencontre de gens de la commune. Une initiative bienvenue riche sur le plan humain et environnemental. »

Myriam et Thierry

ES Ploëmel saison 2020-21



Une saison blanche pour toutes les équipes du club et très perturbée par cette pandémie



Malgré toutes les obligations et interdictions l'ES Ploëmel a su être réactive dans son domaine. L'entraînement a été maintenu dans les possibilités de déplacement et de respect des dispositions COVID, pour les séniors et l'école de foot, avec des horaires adaptés. L'ESP n'a encore malheureusement pas organisé ses lotos de Noël et de Printemps ainsi que sa tombola d'octobre et mars, mais surtout pour la 2^{ème} année consécutive son grand tournoi du 8 mai. Que de problèmes aussi bien matériels que financiers, mais surtout que de déceptions pour ces footballeurs qui n'ont pas participé à ce tournoi. Espérons que les 25 ans du tournoi seront fêtés le 8 mai 2022, nous l'attendons et sommes déjà prêts. Nous avons malgré tout réussi à mettre en place des stages pendant les vacances scolaires de La Toussaint, des vacances d'hiver et des vacances de printemps.



Avec les mesures sanitaires imposées, l'organisation a dû changer son fusil d'épaulé

Dès le feu vert de la FFF et celui de la mairie, que

nous remercions pour leur confiance, Guy Nicolazic, Jean François Harnois, Anthony Blanchetière et Baptiste Le Bohec se sont remobilisés pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles, avec la possibilité pour les enfants de s'inscrire à la journée ou à la semaine. L'objectif de ces semaines de stage était de mélanger plusieurs générations. Des U6 au U13, tous se sont rassemblés afin de créer un lien, grâce à des activités ludiques, et de sortir du cadre du football. En effet, ces jeunes n'ont pas forcément l'occasion de se croiser lors des entraînements puisque les créneaux sont différents. Les semaines ont été une vraie réussite. Parents comme enfants sont tous très contents de leurs stages. Pour le club, voir repartir les enfants avec le sourire est la plus belle des récompenses.

Place à la saison 2021 – 2022

Nous repartons dans les mêmes conditions et aux mêmes niveaux que les saisons précédentes pour toutes les équipes du club avec un responsable général foot Séniors Romaric Kouï et



Changement de présidence

→ Après 3 années à la tête du club Guy Nicolazic cède sa place à Jean François Harnois pour 3 nouvelles années. La nouvelle composition du bureau avec de nouvelles responsabilités : *Président Jean François Harnois, Président Délégué Frédéric Le Niniven, Vice président École de Foot Anthony Le Lannic, Vice Présidente Animation Marie David, Vice Président Communication Gabriel Lenoir, Secrétaire Stéphanie Cailloce, Trésorier Vincent Giboire.* À cette occasion, nous avons profité pour remercier toutes les joueuses féminines du club, leurs encadrantes et encadrants pour leur première saison dans la catégorie U13 en leur offrant une médaille et toutes les félicitations pour les bons résultats. Quelques membres qui ont décidés de prendre un peu de recul : Michel Molac et Franck Le Fresne ont eu la médaille du Club, Dominique Samson et Claude Kergosien, la médaille d'honneur du district du Morbihan. Un grand Bravo à eux et aussi un grand Merci pour ce que vous avez fait pour le Club. Tournons maintenant la page 2021 et vivement la nouvelle année sportive. Vive l'ESP !



un responsable école de Foot Anthony Blanchetière avec l'espoir de conserver notre apprenti en préparation du BMF Baptiste Le Bohec. Et bien sûr, nous repartons avec tous nos éducateurs dans les différentes catégories, la liste sera diffusée sur tous les réseaux sociaux dès que possible. Un très grand MERCI à tous ces éducateurs et éducatrices qui donnent de leur temps sans compter. Bravo et soyez fiers de votre action au sein du club. Le président souhaite à tous les éducateurs, joueurs, bénévoles, partenaires et dirigeants une très belle saison 2022 et espère vous rassembler très souvent sur le stade de Kermarquer. Bel été à toutes et à tous et vive le sport à l'ES Ploëmel.

Ti Douar Alré

Marcher...

« Je vais marcher »... Une chose qui s'entend ou se déclare fort communément aujourd'hui. Nombreux sont, en effet, celles et ceux qui s'adonnent à la marche, prennent du plaisir à mettre un pied devant l'autre. Quoi de plus normal quand notre territoire offre tant de beaux chemins à emprunter, tant de superbes endroits qu'on ne finit jamais de découvrir, tant de beautés naturelles comme d'œuvres humaines qu'on ne se lasse pas d'admirer. A chaque passage, à chaque halte faite pour mieux les observer, elles proposent quelque chose de nouveau à notre réflexion... C'est en parcourant un pays à pied qu'on le découvre vraiment. On a toujours marché, me direz-vous. Finalement, il n'y a là rien de bien nouveau sous le soleil. Et pourtant... Si nos ancêtres revenaient sur notre terre, ils seraient bien étonnés de nous l'entendre dire ainsi. « Comment cela, aller marcher ? Et où donc allez-vous ? A quelle distance ? Qu'avez-vous à y faire ? » Récemment encore, si on marchait pour aller, on n'allait pas marcher !... Il fallait un but, un besoin à satisfaire : aller au bourg, à l'église, au marché, à la foire, au pardon, à un enterrement, à un mariage, rendre visite à la famille... On ne se mettait en route que poussé par la nécessité, pour ses affaires, pour rencontrer les autres. Ces déplacements se faisaient évidemment à pied, du moins dans le cadre local. Parcourir des

kilomètres sans autre but que de mettre un pied devant l'autre, que de se donner de l'exercice, de se fatiguer physiquement était proprement impensable !...

Il a fallu moins d'un siècle - à peine trois générations - pour que les conditions changent complètement. Nous allons et venons aujourd'hui, dans le même cadre géographique et pour les mêmes besoins qu'autrefois ou à peu près, sans quasiment devoir faire appel à la marche. Et cela vaut aussi pour notre quotidien à la maison comme au travail : nous sommes nombreux à passer nos journées assis derrière une table, cloîtrés entre quatre murs ou dans un véhicule de transport. S'il fallait autrefois se poser pour se reposer d'avoir marché, nous, nous marchons pour faire prendre de l'exercice à nos jambes et à nos pieds trop longtemps posés. Il arrive que nous nous trouvions devant la nécessité de le faire, de nous fatiguer physiquement.

Cependant, n'en déplaise à celles et ceux qui n'aiment pas cela, marcher est devenu un plaisir ; une nécessité, diront les adeptes les plus fervents. C'est une agréable manière de découvrir un territoire, de se rapprocher de la nature. C'est encore prendre peu à peu conscience qu'on s'inscrit ainsi, jour après jour, en mettant ses pas dans ceux des générations précédentes, dans la grande chaîne de l'humanité au cœur du monde.

Kerzhet...

«Eh an da gerzhet !»... Setu ur gaoz distaget pe klevet geneomp oc'hpenn lies hiniv an deiz. Ha gwir a-walc'h eo eh eus bremañ ur yoc'h tud hag a vourr bale àr o zreid. Netra drol pa eh eus kement a hentoù brav ha disafar da vonet gete, kement a lec'hioù kaer na dizher ket o gwelet rac'h, kement a draoù bamus ganet ag an natur hec'h-unan pe savet da vabden. Seul gwezh ma tremener diraze, seul gwezh ma chomer d'o c'hompren e kaver enne un dra bennak nevez da vagiñ e soñjoù... En ur gerzhet dre ar vro e taer d'hec'h anavout biskoazh gwel.

A-viskoazh eh eus bet kerzhet, eme-c'hwil. A-dra-sur, met... Ma tistroahe ar re gozh àr hon tamm douar, gwall souezhet e vehet doc'h hor c'hlevet é lâret eh aomp da... gerzhet. «Penaos, da gerzhet ? Da vonet d'e-men ? Abalamour da betra ? Pet lev ac'halemañ ?...» N'eus ket pellzo c'hoazh, ma veze kerzhet e veze aveit monet d'ul lec'h bennak resis, abalamour d'ur rezon vat, dre ma oad rediet en ur mod bennak : monet d'ar vourc'h, d'an iliz, d'ar marc'had, d'ar foar, d'un asamblez, d'un interramant, d'ur fest, da welet kerentaj... Aveit gober àr-dro e aferioù, aveit hentiñ re arall eo e veze kerzhet; ha rekis mat e oa peogwir ne oa ket forzh a voaian nag a aezamant arall d'en

em ziblas dre ar vro. Met, gober kilometradoù get ken pal nemet lakaat un troad dirak an all, fichal e zivhar ha skuizhiñ e gorf, biskoazh kement-all !...

E-korf nebeutoc'h e'it kant vlez - amzer tri rummad tud - emañ bet eilpennet an doare d'en em ziblas : kaset ha degaset e vezomp kazi hep fichal troad ebet. Pa soñjer er pemdez, el labour eo ar mem tra : pet ac'hanomp a dremen o devezh azezet doc'h un daol pe kabestret etre peder magoar ur burev pe en ur c'harr ?... A-gent, pa oa dober a chom pozet da ziskuizh e dreid hag e zivesker goude bout kerzhet, e rankomp-ni bremañ monet da gerzhet a-ratozh-kaer aveit o skuizhiñ. Lies-mat, aveit sachiñ àr ur c'horf na vez ket mui goulennet trawalc'h getañ aveit ma chomahe yac'h. Hag aveit ar blijadur ivez, netra suroc'h ! ... Kerzhet a zo moarvat, en despet d'ar pezh a soñj ar re na vourront ket a gement-se, ar gwellañ feson da zizoloiñ ar maeziou, da dañvaat gwirionez ar vro. Lakaat e dreid e pasoù ar rummadoù kent, ha gouiet e tay re-all diwezhatoc'h da lakaat o re en e re a zo talvoudus da vabden d'en santiñ lodek ag ar bed é treiñ.

Pour la rentrée, juste quelques pas et...



*Pa vin bras...e vin divyezhek
galleg-brezhoneg !*

**Quand je serai grande...je serai bilingue
français-breton !**

En savoir plus : ecole.bzh

Office Public de La Langue Bretonne 0820 20 23 20

A baoc'h 40 vloaz ez a ar c'helenn divyezhek galleg-brezhoneg war-raok. Muioch-mui a familhoù a ra an dibab-se evit o bugale bep bloaz. A-drugarez d'un hentad aozet eus ar skol-vamm betek al lise e c'hell ar skolidi mestroniañ ar brezhoneg, ouzhpenn d'ar galleg, ha gant se e vint muioch'en o aez en o endro pemdeziek. Pa vint erru deuet e c'hallint dibab da chom da labourat er vro dre ma vint brezhonegerien. Micherioù niverus evel ar c'helenn, ar vugaligoù, ar mediaoù, an embann, an touristerezh a vo digor dezho, da skouer. Gant un divyezhegezh sanket don er vro e vint gwelloc'h en deskiñ yezhoù estren ivez. Ouzhpenn 500 skol zo gant un hentad divyezhek dija ha bep bloaz e vez digoret re nevez. Da lakaat anv ho pugel er skol dostañ, kit war al lec'henn ww.ecole.bzh pe pellgomzit da Ofis Publik ar Brezhoneg.

L'enseignement bilingue français-breton est en plein développement depuis plus de 40 ans. Chaque année de plus en plus de familles choisissent cet enseignement pour leurs enfants. Grâce à un cursus organisé de la maternelle au lycée, les élèves maîtrisent le breton, en plus du français, ce qui leur permet de mieux comprendre leur environnement. Arrivés à l'âge adulte, l'atout de bien parler breton leur permettra de choisir de travailler dans la région dans de nombreux domaines comme l'enseignement, la petite enfance, les médias, l'édition, le tourisme... Ce bilinguisme ancré dans le territoire leur facilitera également un meilleur apprentissage des langues étrangères. D'ores et déjà, plus de 500 établissements sont dotés d'une filière bilingue, et chaque année de nouveaux sites ouvrent. Pour inscrire votre enfant dans l'école la plus proche, rendez-vous sur le site ww.ecole.bzh ou contactez l'Office Public de La Langue Bretonne.



© Office de La Langue Bretonne

Cours de breton pour adultes

L'association Kerlenn Sten Kidna a pour objectif de sauvegarder et promouvoir le patrimoine culturel breton et plus particulièrement la langue bretonne. Depuis plus de 30 ans déjà – elle compte parmi les plus anciennes écoles de breton pour adultes de Bretagne – et sans discontinuité, Kerlenn Sten Kidna organise des cours du soir, des animations et des activités diverses afin d'utiliser le breton au quotidien. La pédagogie est fondée sur le plaisir d'apprendre et laisse une large place à l'expression orale. Elle s'appuie sur des outils divers : jeux, mises en situation, ateliers... ainsi que certaines publications qu'elle a élaborées au fil du temps. **Kerlenn Sten Kidna propose des cours de breton, tous niveaux, d'une durée de 1h30, chaque semaine en période scolaire, entre mi-septembre et fin juin** sur plusieurs communes du pays d'Auray dont Auray et Pluvigner, mais l'offre peut-être étendue à d'autres communes si un groupe suffisamment nombreux est demandeur. Un cours en ligne est également proposé pour les débutants. Pour multiplier les occasions de parler breton, l'association organise en effet également tout au long de l'année des animations et activités (stages, ateliers, causeries, visites, sorties...). Elles donnent l'occasion de se rencontrer, de progresser et de se perfectionner. Bien sûr, ce programme a été bouleversé par le coronavirus depuis le printemps 2020 ; mais nous comptons bien reprendre de plus belle à la rentrée 2021 ; la langue et la culture bretonne ont d'ailleurs continué à être pratiquées d'une autre manière pendant tout cette période, par Internet, la radio, le téléphone, la lecture... Cultivons ce patrimoine vivant qui constitue le ferment essentiel d'une activité culturelle à la fois enracinée et créative ! Kerlenn Sten Kidna organise également de nombreuses coopérations avec Ti Douar Alré, à laquelle elle est adhérente, en ce qui concerne les animations en langue bretonne.

Kerlenn Sten Kidna ☎ 02 97 29 16 58 ✉ ksk@ksk.bzh
www.ksk.bzh

Projet de territoire 2021-2026 partagé

En début du mandat, les élus d'Auray Quiberon Terre Atlantique ont souhaité se donner le temps et les moyens de définir un projet de développement partagé. Ainsi, ils travaillent depuis septembre dernier à la construction d'un projet politique qui vise à répondre aux nombreux défis que le territoire doit relever. Formalisées au sein d'un projet de territoire pour les 6 prochaines années, les 18 grandes priorités politiques ont fait l'objet d'une présentation auprès du grand public et de la société civile, invités à contribuer, pour une approbation lors du Conseil Communautaire du 11 juin 2021.

U

N PROJET AUTOUR DE "CE QUI NOUS UNIT"

En effet, alors que les élus municipaux constituent des équipes et un programme en amont des élections, c'est seulement après l'installation des équipes en mairie que les 57 élus communautaires issus des 24 Communes se rencontrent, apprennent

à se connaître, à travailler ensemble et à bâtir un projet commun pour le territoire.

5 GRANDS DÉFIS À RELEVER

Aussi, entre septembre 2020 et mars 2021, les élus ont, sous la forme de 6 séminaires et de 25 ateliers, en présentiel puis à distance, échangé collectivement et précisé, dans ce contexte inédit et incertain, 5 grands enjeux auxquels la Communauté de Communes doit répondre :

- Préserver l'environnement et valoriser les ressources
- Soutenir l'économie au plus près des acteurs
- Aménager le territoire en veillant aux équilibres
- Capitaliser sur la qualité de vie, le bien-être et les liens sociaux
- Mobiliser les ressources des collectivités au service d'une action publique efficace

18 PRIORITÉS POLITIQUES

C'est sur cette base que les élus communautaires ont débattu afin de parvenir à un projet co-construit autour de « ce qui unit » les 24 Communes, décliné en 18 priorités politiques partagées propres aux compétences exercées par Auray Quiberon Terre Atlantique: habitat, économie, tourisme, mobilité, déchets, eau potable, assainissement, énergie, climat, environnement, sport, jeunesse, culture...

PLUS DE 200 CONTRIBUTIONS DES HABITANTS

Ce projet a été soumis à l'avis du public du 8 avril au 8 mai dernier. La Communauté de Communes a ensuite traité et considéré l'ensemble des 207 contributions qui ont permis de préciser la feuille de route avant un vote officiel durant le Conseil Communautaire du 11 juin.

UN CAP ET UN CADRE POUR L'ENSEMBLE DES ACTIONS FUTURES

Ce projet de territoire constitue le cadre dans lequel s'inscriront l'ensemble des actions concrètes élaborées et déclinées, dans les semaines, mois et années à venir, avec les partenaires institutionnels, associatifs et économiques du territoire.

PLUS D'INFO

Projet de territoire 2021-2026 sur le site internet de la Communauté de Communes www.auray-quiberon.fr

LAEP & RPAM

Toutes ces activités se déroulent dans le strict respect des jauges et des protocoles sanitaires en vigueur.

UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS À LA SALLE SAINT-ANDRÉ

Gratuit, anonyme et sans inscription, le Lieu d'Accueil Enfants Parents communautaire accueille parents et enfants de 0 à 4 ans tous les lundis matin (de 9h30 à 11h30 hors vacances scolaires) à la salle Saint-André pendant la durée des travaux de réfection de la salle Groez Ven. L'occasion pour les parents de profiter d'un temps privilégié pour jouer avec son enfant, le voir évoluer parmi les autres mais aussi pour échanger avec des professionnels de la petite enfance et d'autres parents.

☎ 06 67 88 28 05

✉ laep.ploemel@auray-quiberon.fr

LE RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS DE BELZ INVESTIT ÉGALEMENT CES LIEUX

Chaque mois, deux matinées d'éveil y sont proposées : une matinée musicale et une matinée libre. Ces temps ont lieu sur inscription

☎ 06 97 55 41 46

✉ rpam.belz@auray-quiberon.fr

démarchage abusif

Informée de démarchages abusifs, la Maison du Logement d'Auray Quiberon Terre Atlantique rappelle qu'elle ne cautionne et ne réalise aucun démarchage, ni téléphonique, ni à domicile pour proposer des travaux de rénovation énergétique. De manière générale les services publics ne démarchent jamais. Il est donc prudent de faire attention aux entreprises qui prétendent agir pour le compte d'organismes publics (ADEME, ANAH, Auray Quiberon Terre Atlantique,...) ou d'un fournisseur d'énergie (ENGIE, EDF, Total Direct Énergie,...).

Que faire en cas de démarchage ?

Quelques règles simples à suivre pour éviter tout risque d'arnaque:

- NE JAMAIS COMMUNIQUER SES COORDONNÉES BANCAIRES
- NE JAMAIS SIGNER DE DOCUMENT LE JOUR MÊME
- SE RAPPROCHER DE LA MAISON DU LOGEMENT POUR OBTENIR CONFIRMATION DE LA DÉMARCHE (FRAUDULEUSE OU NON), AU 02 97 29 06 54

nouveaux commerces à Ploemel

Travaux • Conseils • Santé • Médiation animale • Aménagement



Bati'peinture

Entreprise familiale d'artisans peintres soliers créée par deux cousins. Nous possédons des diplômes et des années d'expérience pour satisfaire vos demandes ! Nous mettons nos conseils et notre savoir-faire à votre disposition ! **Nos devis sont gratuits**, nous certifions un rendu de chantier nettoyé et de qualité.

Camenen et Le Rolle ☎ 07 88 47 20 27

✉ contact@batipeinture.fr

f @ batipeinture ploemel



Julie Guilloto

Ayant obtenu mon Diplôme d'état de Sage-femme à la faculté de médecine de Brest en 2007, j'ai exercé ma profession en milieu hospitalier au GHBS de Lorient durant 13 années. Maman comblée de 3 jeunes garçons, désireuse de concilier vie professionnelle et vie familiale, j'ai choisi de m'installer en tant que Sage-femme libérale sur la commune de Ploemel depuis le 1^{er} février 2021. J'y réalise les suivis de grossesse, la préparation à la naissance et à la parentalité (classique, pilates et piscine), le suivi post natal mère-enfant (cabinet et domicile), la rééducation du périnée par méthode CMP. J'assure également le suivi gynécologique de prévention et de contraception pour toutes les femmes, y compris pour les jeunes filles mineures (dépistage du cancer du col de l'utérus par frottis, dépistage du cancer du sein, prescription de la contraception, pose de stérilet, pose d'implant). Possédant un DIU de prise en charge des violences faites aux femmes et violences intrafamiliales, j'accompagne ces femmes grâce à un réseau de professionnel pluridisciplinaire et ai pour projet de mener des actions de sensibilisation, d'information et de prévention dans les milieux scolaires et collectivités. Consciente des besoins de la population, notamment du fait de la pénurie de gynécologues, il me semble primordial de pouvoir permettre à chaque femme de bénéficier de soins de qualités, d'un suivi régulier de dépistage, et d'une écoute personnalisée. Enfin, un projet de maison médicale et paramédicale se crée grâce à une belle équipe de professionnels de santé ploemelois, tous désireux du bien-être de leur population.

Prise de rendez-vous par tél. ou via DoctoLib

6 rue de la Gare Ploemel ☎ 07 49 92 64 98

✉ julie.guilloto@gmail.com



Sandrine Gonguet

Je me présente, Sandrine Gonguet 40 ans, mariée, un enfant. Après 20 ans en Bourgogne où je travaillais pour un grand groupe d'assurances auprès des exploitants agricoles pour les accompagner sur leur risques professionnels et privés, j'ai décidé de vivre une nouvelle aventure dans cette belle région de Bretagne où nous nous sommes installés en fin d'année dernière. Depuis, j'exerce en tant que mandataire en Gestion de Patrimoine sur le secteur. Mon activité est avant tout du conseil qu'il soit civil, fiscal ou social avec remise d'un rapport personnalisé. Je suis à même de pouvoir apporter des solutions dans les domaines suivants : Placement Épargne, Prévoyance (couverture décès, invalidité et assurance de prêt), Retraite (Per pro ou particulier), Défisicalisation, transmission-donation ainsi que l'immobilier locatif (ex Pinel ou LMNP).

Sur rendez-vous ☎ 06 61 84 79 38

Bilan personnalisé offert.

Marianimaux



Marianimaux est une micro entreprise de **médiation animale**, ouverte récemment, sur Ploemel, par Marianne Kergosien, infirmière. Elle propose des séances en itinérance dans les structures et chez les particuliers à 30 km atours de Ploemel ou en accueil sur site à Ploemel. Séance avec des lapins, cochons d'Inde, chèvres, chiens et en médiation équine avec des chevaux et poneys. La médiation animale est une intervention d'un professionnel qualifié avec un animal dît le médiateur auprès d'une personne bénéficiaire qui a des attentes /objectifs. La présence de l'animal facilite l'échange, la relation de confiance par son aptitude à ne pas juger et par son effet valorisant. L'animal favorise, stimule, accompagne par le jeu. C'est une technique qui permet de guérir ou d'améliorer la condition des personnes grâce au contact avec les animaux.

La médiation s'adresse à tous publics et à tout âge, pour des personnes en situation de handicap, de fragilité, en difficultés psychologique, sociale, d'apprentissage, avec une problématique du quotidien, une phobie ou tout simplement qui ressent le besoin de passer un bon moment avec les animaux. **Les séances peuvent être individuelles, en petit groupe de 2 à 3 personnes ou en groupe plus important de 8. De manière ponctuelle ou régulière.** Marianimaux propose également de la **communication animale**. C'est une capacité à communiquer avec les animaux. Cette technique permet de mieux comprendre notre animal ainsi que son comportement. Nous pouvons utiliser la communication, lorsqu'on rencontre une difficulté avec un animal, lors d'une adoption, lors d'un accompagnement de fin de vie ou lors de la disparition de celui-ci. Il est aussi proposé de la **garde d'animaux** : pour les lapins et les rongeurs à son domicile et pour les chats et chiens à votre domicile.



Mariane Kergosien 6 rue de la Gare Ploemel ☎ 07 71 64 42 20

✉ marianimaux@outlook.fr - www.marianimaux.fr

Marion Alix

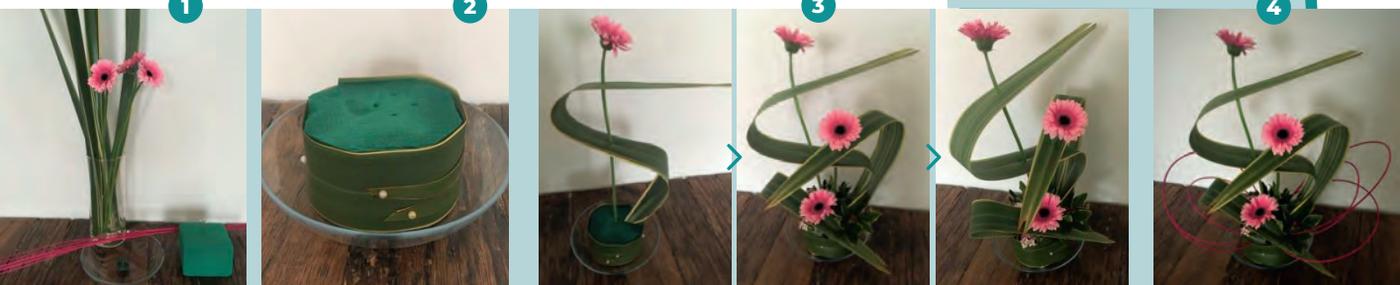
Créé au printemps 2020 sur la commune de Ploemel « Mon Carnet Vert » est là pour vous accompagner jusqu'au bout de votre projet de jardin. Originaire d'Orléans, je me suis installée dans le Morbihan il y a deux ans par choix de cœur pour cette belle région. Ayant une dizaine d'années d'expérience dans le paysage en tant que salariée, l'envie d'acquérir ma propre entreprise s'est vite imposée. Je souhaitais donner une grande part à la créativité dans cette activité tout en conservant un lien avec la clientèle dans l'accompagnement d'un projet d'aménagement. Je propose ainsi mes services à une clientèle de particuliers ainsi que de professionnels. **Voici une prestation type pour le projet d'un particulier : le premier rendez-vous sur site consiste à recueillir les goûts et souhaits des clients ainsi que les atouts et contraintes de leur environnement. Je travaille ensuite sur les idées de l'aménagement et expose les grandes lignes par écrit lors d'un deuxième rendez-vous avec devis forfaitaire de l'étude.** Les services proposés sont la projection du projet en 3D à l'aide d'un logiciel au rendu de qualité, une remise de plans, de photos 3D, accompagnés d'un book sur les plantations et matériaux de l'aménagement. Ce sera une étude complète et sérieuse pour toute personne à cours d'idées désirant un projet personnalisé et voulant réaliser en partie ou l'intégralité des travaux. « **Mon Carnet Vert** » s'adresse également aux professionnels du paysage ne possédant pas de bureau d'étude ou tout simplement pour palier à un surplus temporaire d'activité. Il peut également s'adresser à des agences immobilières pour valoriser un terrain mis à la vente. La finalité est de rendre mes clients heureux de leur projet et de voir naître les jardins en étant dans l'écoute, la bienveillance et le bon conseil. Alors si l'aventure vous tente n'hésitez à me contacter par le biais de mon site.



Marion Alix ✉ alix.marion1@outlook.fr - www.moncarnetvert.fr

TUTO ZIG ZAG

Art Floral



- 1
- ✓ 1 assiette creuse
 - ✓ 4 feuilles de phormium
 - ✓ ½ de pain de mousse + 1 pin-holder
 - ✓ Épingles à tête
 - ✓ brins de rotin ou joncs
 - ✓ Petits feuillages + germinium ou chrysanthème "anastasia"

- 2
- ✓ Fixer un pin-holder au milieu de l'assiette
 - ✓ Placer un ½ pain de mousse en recoupant les 4 angles et les 4 côtés en biseau
 - ✓ Envelopper le pain de mousse avec une feuille de phormium à l'aide d'épingles à tête

- 3
- ✓ Piquer une feuille de phormium de manière à former un S
 - ✓ Percer la feuille à 2 endroits pour y glisser la fleur, placer à l'opposé une 2^{ème} feuille pour former une boucle, percer la feuille, et disposer la 2^{ème} fleur
 - ✓ Faites de même à la base avec la 3^{ème} feuille et fleur
 - ✓ Garnir le pain de mousse avec du petit feuillage ou mousse des bois
 - ✓ Terminer la composition en plaçant 3 brins de rotin ou joncs de chaque côté en formant des grosses boucles

© Création Nature
 Michele
 Tuto Zig Zag
 Art Floral
 Spécial
 confinement

MON MÉMO

LES SERVICES DE LA MAIRIE

1, allée abbé Martin Kercret, Ploëmel
Lundi, mardi, jeudi : 8h30 > 12h - 14h > 17h
Mercredi, vendredi : 8h30 > 12h
Samedi : 9h > 12h (fermée en juillet/août)
☎ 02 97 56 84 25 ✉ mairie@ploemel.fr

URBANISME

Service urbanisme fermé le samedi
☎ 02 21 32 02 01 ✉ urbanisme@ploemel.fr

CCAS

Permanences en mairie les mercredis et vendredis de 9h > 12h ou sur rdv les lundis, mardis et jeudis
☎ 02 97 56 76 15 - 06 88 38 03 85
✉ ccas@ploemel.fr

ENFANCE ET JEUNESSE

5, rue Joseph Le Pévédic, Ploëmel
☎ 02 97 06 21 96 - 06 23 67 01 67
✉ enfancejeunesse@ploemel.fr

SERVICES TECHNIQUES

ZA de Pont Laurence, Ploëmel
☎ 02 97 56 71 54
✉ servicetechniques@ploemel.fr

MÉDIATHÈQUE

2, allée abbé Martin Kercret, Ploëmel
Mardi : 14h > 18h30
Mercredi : 10h > 18h
Vendredi : 14h30 > 18h30
Samedi : 10h > 15h
☎ 02 21 32 02 02
✉ mediatheque@ploemel.fr

RESTAURANTS SCOLAIRES

École du Groëz-Ven ☎ 02 97 56 86 58
École Sainte Marie ☎ 06 78 20 66 25

POLICE MUNICIPALE

Sur rendez-vous tous les jours du lundi au vendredi de 9h30 > 18h - 14h30 > 17h
Au téléphone tous les jours de 13h30 > 14h30
☎ 02 97 56 70 69
✉ policemunicipale@ploemel.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Lundi : 14h30 > 17h
Mardi > vendredi : 9h > 12h30 - 14h30 > 17h
Samedi : 9h > 12h30
☎ 02 97 56 83 82 ✉ ap.ploemel@laposte.fr

DOMICILE PARTAGÉ TY AR VUHÉ

Rue Abbé Collet, Ploëmel
☎ 02 97 56 70 89 ✉ alzheimer-bretagne.fr

ÉCOLE GROEZ-VEN

Directrice : Mme Lothodé
Rue des écoles, Ploëmel
Élémentaire ☎ 02 97 56 83 63
Maternelle ☎ 02 97 56 87 82
✉ ec.056025lu@ac-rennes.fr

ÉCOLE SAINTE MARIE

Directrice : Mme Brindeau
48 rue Joseph Le Pévédic, Ploëmel
☎ 02 97 56 83 26
✉ eco56.stema.ploemel@eco.ecbretagne.org

RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES

☎ 02 97 55 41 46
✉ rpam.belz@auray-queberon.fr

CENTRE MÉDICO SOCIAL

Assistante sociale : sur rendez-vous le jeudi matin en mairie
13, rue Colonel Faure 56400 Auray
☎ 02 97 62 40 04

PAROISSE

Mr le recteur Syrinus Awono
Presbytère, rue du Pussic 56550 Belz
☎ 02 97 55 33 70
✉ paroisse.debelz@orange.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Auray Quiberon Terre Atlantique AOTA
Espace tertiaire Porte Océane 2
Rue du Danemark BP70447
56404 Auray Cedex
Accueil ☎ 02 97 29 18 69

DÉCHETTERIE DE BELZ

Lundi > samedi : 9h > 12h - 13h30 > 18h
Fermée mardi et dimanche
Kerdonnerc'h 56550 Belz
Présentation d'un justificatif de domicile: seuls les habitants des communes AOTA ont le droit de déposer les déchets
Déchets autorisés : Bois, Gravats, cartons, déchets végétaux, pneus, déchets électriques et électroniques, métaux, déchets toxiques, mobilier, non valorisable
☎ 02 97 55 37 82

NUMÉROS D'URGENCE

Pompiers ☎ 18 ou 112
Gendarmerie ÉTEL ☎ 17 ou 02 97 55 32 11
Centre Anti poison RENNES ☎ 02 99 59 22 22
Samu ☎ 15
Maison Médicale Auray ☎ 02 97 68 42 42
Défibrillateurs Mairie (Allée Abbé Martin Kercret) et au stade (Kermarquer)
Astreinte élu de permanence ☎ 06 85 36 85 63 - en cas d'urgence uniquement et en dehors des heures d'ouverture de la mairie

EN CAS DE PANNE

ÉLECTRICITÉ

Enedis dépannage/sécurité ☎ 09 72 67 50 56
Service clients raccordement ☎ 09 70 83 19 70
Service Linky ☎ 08 00 05 46 59

GAZ

GRDF ☎ 09 69 36 35 34
24h/24 7j/7 ☎ 08 00 47 33 33

EAU POTABLE/ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SAUR ☎ 02 56 56 20 00
SAUR intervention urgente ☎ 02 56 56 20 09
AOTA-SPANC ☎ 02 22 76 03 56

RAMASSAGE ORDURES MÉNAGÈRES ET SACS JAUNES

Veolia Grandjouan ☎ 02 97 56 88 40

Eaux Pluviales / Éclairage Public

Mairie Ploemel ☎ 02 97 56 84 25

TÉLÉPHONE

Orange ☎ 39 00
Signaler un dommage sur le réseau téléphonique : application mobile : Dommages réseaux

INTERNET

Votre fournisseur d'accès

NUMÉROS UTILES

MÉDECINS

Anne Bildé ☎ 4 rue de la Gare
☎ 02 97 56 57 21
Thierry Calloch ☎ 22 rue J. Le Pévédic
☎ 02 97 56 70 09

ORTHOPHONISTE

Marion Charles ☎ 9 rue de la Gare
☎ 06 51 06 10 81

PHARMACIE

Mmes Bernard & Jan ☎ 1 place de la mairie
☎ 02 97 56 85 88

PÉDICURE PODOLOGUE

Margaux Goniche ☎ 6 rue de la Gare
☎ 07 86 93 85 75

CHIRURGIENS-DENTISTES

Nathalie Le Calonnec ☎ 9 rue J. Le Pévédic
☎ 02 97 56 17 14
Claire Le Goffe ☎ 34 rue J. Le Pévédic
☎ 02 97 05 17 28

OSTÉOPATHE

Benoît Le Courtois 1 place de la Gare
☎ 02 97 50 79 71

MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTES

☎ 4 rue de la Gare ☎ 02 97 89 17 90
Kévin Haquet, Marion Sittler, Sylvie Barbe
☎ 8 rue Er Fetan ☎ 02 97 56 77 09
Pierre-Yves Kergozien,
Anne-Solène Le Mauguen
Jean-Michel Le Bris ☎ 3 rue Groez Ven
☎ 02 97 56 73 85

INFIRMIERS

☎ 34 rue J. Le Pévédic ☎ 02 90 74 07 30
Sophie Aubry, Caroline Hubert
☎ 06 25 76 54 30 Solenn Le Mat, Sandrine Bioret
Cabinet infirmier Ty Pique
☎ 6 rue de la Gare ☎ 02 97 56 83 22
Caroline Le Pévédic, Coralie Vicherat,
Agnès Riou, Claudine Vervoitte,
Sandrine Rio-Personnic
Delphine le Métayer ☎ 07 70 44 74 19

TAXIS

Yolande Baranger ☎ 37 rue du Bradeb
☎ 06 13 13 05 50
Lofficial-Metaireau ☎ 13 imp. Lann Belz, Belz
☎ 02 97 56 81 15 / 06 11 76 03 74

Se promener à Ploëmel.

© ADTA

LE PETIT PATRIMOINE DE PLOEMEL A ÉTÉ CONSERVÉ AU CŒUR DES VILLAGES. CE CIRCUIT PERMET D'APPRÉCIER LA DÉCOUVERTE DES ÉDIFICES DE DIFFÉRENTES ÉPOQUES, DE LA PRÉHISTOIRE AUX CHAPELLES DU XVI^e SIÈCLE, PAR LES SENTIERS EN SOUS-BOIS ET BORDANT LES CHAMPS MENANT DE VILLAGE EN VILLAGE.

Au cœur des villages de Ploëmel



23 km



2 h 00



Parcours n° 1 bleu Ploëmel



Moyen (dénivelé moyen : 50 m) • Toute l'année



DÉPART

Ce circuit prend son départ devant le magasin de cycles, Parc d'Activités du Moustoir. Une carte du circuit est disponible dans cette boutique qui propose également de louer des vélos et de réaliser les derniers petits réglages avant le départ.

Après avoir quitté le Parc d'Activités par la sortie Nord en empruntant la rue Henri Doré puis la rue de l'Europe, continuer tout droit à la première intersection, prendre ensuite à gauche quelques mètres plus loin. Poursuivre tout droit jusqu'au lieu-dit Bregoham, puis tourner à gauche en direction de Kerdelam et Toulhouet.

Traverser Toulhouet en suivant le balisage et suivre la direction « La Madeleine ». Continuer sur le sentier jusqu'à la D119. Emprunter la D119 sur quelques mètres puis tourner à droite sur le sentier en terre, toujours en suivant le balisage, qui mène au hameau de Keraudran.

1 Arrivé à Keraudran, prendre à gauche puis tout de suite à droite, continuer quelques mètres sur la route avant d'emprunter le sentier balisé à gauche. Suivre ce sentier jusqu'au village de Locmiquel.

2 À Locmiquel, suivre la route qui dessine un virage à droite. Au bout de la rue, prendre à droite puis s'engager sur le sentier de terre à gauche quelques mètres plus loin. Poursuivre sur le sentier jusqu'à la route de Saint-Cado. Tourner à gauche. Prendre le temps de s'arrêter à la Chapelle Saint-Cado. Tourner de nouveau à gauche pour entrer dans le hameau, puis emprunter le sentier qui se trouve à gauche et mène au village de Saint-Laurent.

3 Au bout du sentier, traverser la route pour poursuivre sur le chemin en face jusqu'à la Chapelle Saint-Laurent datant du XVI^e siècle. Laisser la chapelle derrière et prendre à gauche à l'intersection suivante pour retrouver un sentier à droite. Suivre le chemin toujours tout droit jusqu'au village de Poul Hoc'h.

4 Avant de poursuivre le chemin, s'arrêter quelques instants pour découvrir le Dolmen

de Mané Bogad, tombe datant du Néolithique (entre 7000 et 4500 ans avant le présent). Pour le trouver, aller tout droit et emprunter le chemin à gauche après le lotissement de Poul Hoc'h (attention, l'accès est réservé aux piétons). Revenir ensuite sur ses pas, traverser Poul Hoc'h vers le nord avant de rejoindre le sentier du parc de Mané Bogad. Suivre le balisage pour rejoindre le centre de Ploëmel.

5 Dans le centre, tourner à droite, passer la voie de chemin de fer, maintenir la droite et suivre la D119 avant de tourner à gauche à Keroulin. Ne pas manquer la Chapelle Notre-Dame de Recouvrance et ses peintures des XVI^e et XVII^e siècles. Suivre le balisage jusqu'au hameau de Kerbredeva, prendre à gauche. Poursuivre vers le nord en direction de Poulguenan. Se diriger vers la D105 mais, à l'intersection, emprunter un sentier à droite qui amène, en légère montée, vers le hameau de Kergal. Le parcours se poursuit ensuite vers le village de Kerbarch. En quittant le village, prendre un dernier chemin à droite pour revenir au point de départ.

